

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1722^a



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois séparés, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

315

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Novembre 1722.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses, depuis le mois dernier.

1. **L**E Pere du Cerceau si connu par ses Poësies enjoiées & polies, nous fournit la Pièce suivante contre le *Quadrille*, jeu nouvellement inventé; & pour lequel les Dames, sur tout, paroissent avoir beaucoup de goût. C'est proprement l'*Hombre* à quatre; mais il est bien moins serieux que ce dernier: on y cause, on y babille, & on y peut faire ses parties avec beaucoup d'avantage; ce qui fait que le sexe le joue avec plaisir, & qu'il sera long-tems à la mode.

Dépit contre le Jeu du Quadrille.

M*Audit soit mille fois le mal-avisé drille
Qui par quelque demon suscitè contre moi,
pour me faire damner inventa le Quadrille.*

Ab! traître Jeu, si j'étois Roi

*Pour quelques cinquante ans, seulement sur ma foi,
je te ferois bientôt rentrer dans ta coquille.*

Oiii, je t'interdirois par une bonne loi,
 Sur peine au moins de la Bastille.
 Comment, je n'en fors pas d'effroi ;
 On a trois mile devant soi :
 Avec trois mile à l'Hombre on brille ;
 Au Quadrille en trois coups sans dire ni qui ni quoi,
 On est réduit à la mazzille.
 Tant pour les Matadors & leur longue famille,
 Qui quelquefois bien loin s'étend :
 Et puis pour le sans prendre, tant :
 A la Vole, Dieu sçait comme l'on vous étrille !
 Et toujours des Fiches d'autant,
 Car pour des jettons, si, ce n'est qu'une guenille,
 En moins de rien vôtre petit comptant
 A droite, à gauche s'éparpille,
 Chacun vous rançonne & vous pille,
 Si bien que l'on se trouve à sec en un instant.
 Quand je dis, on, c'est moi qui ne suis pas content.
 Je m'agite, je me tortille,
 Je dis, peste du jeu, tout bas en grommelant :
 J'y suis sur les charbons, ainsi qu'un boudin blanc
 Que l'on rissole & que l'on grille :
 Tout y vient à rebours ; tout à contre saison ;
 Vous trouvez-vous premier ? rien n'est à la maison ;
 Pas un Roi, pas une Manille.
 Le jeu pour une fois vous vient-il à foison ?
 Ah ! voyez comme en trahison
 Un beau sans prendre vous requille,
 Et vous rend sot comme un Oïson.
 Enfin je vas joier ; bon, je perds Codille ;
 Tant pis ; il faut payer vite, & sans barguigner,
 Une Fiche de plus qu'on ne pouvoit gagner,
 Autre nouvelle beatille
 Que pour amande il a plu d'assigner.
 Je crie à l'injustice ! envain je m'égosille ;
 Sans égard à mon plaidoyer

des Princes &c. Novemb. 1722. 317

On rit & l'on me fait payer.

Que chez vous & d'Atous & de Rois tout four-
mille ,

N'ayez pas peur d'être appelé ;

Mais n'avez-vous qu'un Roi seul , pauvre , Isolé ,

On vous iroit chercher au fond de la Castille :

Vous ferez de moitié , mais de perte , s'entend ;

Et fiches de sauter. Consoloz-vous pourtant .

Car en deux ou trois coups , dit-on , tout se r'ha-
bille.

Pour surcroit d'agrément , c'est un très-grand ha-
zard

Lorsque l'Apellant d'une part

Et l'Apellé de l'autre entr'eux n'ont point castille.

On n'en est pas au moins quitte en payant sa part ,

On s'entend reprocher la moindre peccadille.

Ab ! s'écrie en grondant le premier tout en feu ,

Pourquoi redoubler Trefle , étoit-ce là le jeu ?

L'autre lui renvoyant la bille ,

Eh que jôier , je n'ai que mon Roi sans Atous ?

Aussi pourquoi m'appellez-vous ?

C'est un charme de voir comment on se houspille.

O ! le beau jeu , jamais il n'aura son égal :

Mais pourtant tel qu'il est , n'en disons point de mal ;

Le sexe s'y plaît fort , & la mere & la fille ,

Et jusqu'à la mere grand ,

Chacune à le jôier trouve un plaisir très-grand.

Pourquini ? C'est que l'on y babille.

Il durera ce jeu , le sexe en est garant ,

L'invention en est trop belle & trop gentille.

Mais pour moi si l'on m'y reprend ,

Que je puisse jamais ne marcher sans bequilles ;

Qu'avant l'âge mon corps en lui-même rentrant .

Se courbe comme une faucille ;

Que sans voir dans mon jeu ni Baste ni Spadille ,

Je sorte toujours en perdant ;

Et qu'au sortir je n'aye à mettre sous la dent
 Pas un pettt morceau, pas la moindre croustille.
 Non, je n'en veux jamais tâter ni peu ni prou ;
 Et quand j'aurois à moi tout l'argent du Perou,
 Je n'y risquerois pas le manche d'une Etrille.
 Par la mort. . . . il alloit jurer, Sire Robin,
 Mais il eut dans l'instant peur de jurer en vain,
 Car malgré le courroux, qui dans ses yeux petille,
 Malgré tout ce qu'il dit, dans un dépit soudain,
 Et contre le Quadrille & contre le destin,
 Sachez que le pauvre homme grille
 D'y rejoïer encore demain.

II. Voici le Bref du Pape au Roi de France, touchant la Constitution, qui n'a pû trouver place dans les deux derniers mois, & qu'on ne peut se dispenser de mettre dans ces Journaux, à moins de vouloir priver le Lecteur de ce qu'il y a de plus interessant sur cette matiere.

I N N O C E N T X I I I .

Nôtre très-cher Fils en Christ, Salut & Benediction Apostolique.

Bref du Pape au Roi de France touchant la Constitution.

LE Dieu de toute consolation, toujours misericordieux, ayant accordé aux Eglises de vôtre très-florissant Royaume, qui gémissent depuis si longtems sous le poids de la dissention, un ferme appui en vôtre piété, Nous a aussi procuré, à Nous qui devons veiller au salut de tous, & qui sommes contristez du danger où se trouve le Troupeau du Seigneur, une consolation convenable dans vôtre vertu. C'est pourquoi, dès qu'il Nous eut appelé à la garde de son Troupeau, Nous montâmes en tremblant sur ce haut Phare du Siege Apostolique

que, à cause de nôtre indignité, & Nous lui rendimes des actions de grâces, d'avoir pû exercer nôtre Ministère & Service Apostolique, dans ces heureux commencemens de vôtre Regne. Car il n'y a rien, soit pour rétablir & maintenir la tranquillité des Eglises & du bien public, soit pour conserver l'Autorité de St. Pierre, soit pour rappeler dans le chemin de paix, ceux qui s'en sont égarés, que Nous ne puissions Nous promettre de vôtre Veneration filiale envers ce St. Siege, sur-tout depuis qu'on a joint à vôtre Naturel Royal, une pieuse & excellente éducation, & que nôtre très-cher Fils en Christ, Philippe Duc d'Orleans, Regent de France, se distingue par une singuliere sagesse, & par une admirable attention pour la Religion Catholique. Nous estimons que ces choses avoient été réservées par la Providence Divine, pour ces tems de troubles & d'adversité, afin que Nous prissions en main avec d'autant plus d'ardeur & de confiance, le maintien de la Cause de Dieu, & que Vous, très-cher Fils, pour mériter l'assistance Divine pour vôtre conservation & le bien de vôtre Regne, consacraissiez à Christ & à l'Eglise les prémices de vôtre Regne.

Nous n'avons néanmoins pas dessein de vous remettre devant les yeux, tous les maux assez connus à vôtre Majesté, que ce Livre qui a fait tant de bruit, imprimé en François, a causé dans vôtre France, au sujet des zizanies semées dans le Champ du Seigneur: Ce Livre si connu & répandu, dont l'Auteur, sous un dehors trompeur & une pieté voilée, voudroit faire recevoir les Dogmes dépravés; a excité dans vos Etats de funestes mouvemens parmi les Esprits & causé de grands troubles. Vous ne devez pas non plus ignorer, avec quel empressement & quelle chaleur Louis XIV.

Roi

Roi Très-Chrétien de France, de glorieuse mémoire, votre Bisayeul, comme aussi un grand nombre d'insignes Prélats du même Royaume, ont sollicité des Decrets Apostoliques, pour mettre fin en même-tems à la Cause, à l'erreur & à la dispute: Vous sçavez aussi quels travaux, quels soins & quelles veilles il en a coûté à Clement XI. d'heureuse mémoire, nôtre Prédecesseur, pour assoupir par la Constitution qui commence Unigenitus Dei Filius, les dissensions, & maintenir & assurer la Doctrine Catholique contre les erreurs condamnées depuis longtems ou inventées nouvellement. Et certainement, le meilleur des Rais seroit parvenu à son but, & toute la France jouiroit de l'union qu'elle auroit obtenüe, si un petit nombre d'Evêques de France n'eût résisté à recevoir la très-salutaire & la très-sainte Constitution avec la soumission qui lui est dûë. Mais par leur retardement imprudent, il est arrivé que divers Fils de méfiance, prenant un mauvais conseil contre le Seigneur & son Oint, n'ont pas fait difficulté de donner un sens étranger à la Constitution, de confondre les erreurs rejetées avec la saine Doctrine, & de calomnier leur censure avec la dernière audace. Cependant, le très-vigilant Pontife, pour réfuter par avance leurs pernicieux jugemens & leurs mensonges, avoit averti élégamment dans ladite Constitution, qu'il falloit se donner de garde des Loups revêtus de la peau de Brebis, & au venin couvert de miel, comme aussi d'éviter les enchantemens parez d'un abus de paroles sacrées, c'est-à-dire, que tous devoient sçavoir qu'on ne prescrivoit pas les loizables sentimens des Peres; ni les saines opinions des Ecoles Catholiques par rapport aux Dogmes, aux Mœurs, ou à la Discipline, mais les très-pernicieuses Er-

des Princes &c. Novemb. 1722. 321

yeurs imbuës de ces couleurs. Détestant donc la temerité de ces Calomnieurs, après avoir tâché de pourvoir à leur salut, par tous les motifs de la Charité Paternelle & de son Autorité, il n'a pas manqué, prévoyant qu'ils avoient les oreilles bouchées, de préparer les remedes convenables au mal qui augmentoit, & par un Jugement nécessaire & très-équitable, de décerner les peines convenables à l'état des choses & des tems.

Et quoi qu'il n'ignorât pas qu'il se tenoit dans vôtre Royaume de frequens Conseils pour rétablir l'unité, il affirmoit néanmoins sagement, & avertissoit en même-tems, qu'il n'y avoit point d'autre voye de rétablir ni de garder la Vraye unité, qu'une soumission à la Constitution Apostolique, non ambiguë & plâtrée, & suspecte de nouveautéz, mais ouverte, sincere, & respectueuse, selon l'ancienne coutume des Fideles, telle que toute l'Eglise de Christ la témoignoit à St. Pierre par Clement. Et certainement l'évenement a justifié que les Avertissemens du glorieux Pontife étoient salutaires: Car ceux-là mêmes qui avoient pris le parti de déferer l'obéissance, ou plutôt de se servir de ce prétexte, croyant avoir suffisamment satisfait à leur Charge, n'ont jamais pû être amenez à ce point de détourner le scandale des Fideles, ainsi que l'affaire l'exigeoit, & de reparer l'obéissance & la reverence violée, qu'ils devoient au Siège Apostolique. Mais pendant qu'il se dispoit à excuser avec plus de vehemence, les plus tardifs à remplir leur devoir, il fut détaché de ce Monde, & appelé à jouir de la Couronne de Justice, & de la recompense de ses travaux & de ses vertus; laissant à Nous, qui, par le bon plaisir de Dieu lui avons succédé, quoiqu'indigne, à achever cet Ouvrage, suivant la très-pénible Charge de nôtre
Apost.

Apostolat, dont Nous ne pouvons Nous dispenser, sans exposer grandement la gloire de Dieu, le salut du Peuple Chrétien, & le nôtre.

Quoique V. M. sache ces choses à fonds, Nous avons néanmoins jugé à propos de les rapeller par ordre, afin qu'après les longs travaux de nôtre Prédecesseur, après avoir tenté les voyes d'une longue patience paternelle, après avoir employé en toute douceur les remedes d'enseignemens, de prieres & de repréhension, Vous reconnoissiez qu'il ne reste plus rien, si-non qu'en marchant sur ses traces, (ce qui assurément est le meilleur parti & le plus sûr que Nous puissions prendre,) Nous remplissions nôtre Ministère dans cette Cause importante, où l'Unité de la Foi Catholique & de l'Eglise se trouve en danger, & que suivant le Pouvoir que Nous avons reçu du Seigneur pour l'édification de l'Eglise, Nous allons au devant du peril où sont les ames; afin que par un plus long silence de nôtre part, leur perte ne s'accumule pas sur eux, & que l'arrogance de ceux qui haïssent la Paix, ne prenne pas le dessus par l'impunité, ce qui causeroit un nouveau scandale pour les simples. Remplis de cette crainte, Nous avons resolu de mettre la main à l'œuvre, d'implorer le secours de vôtre Puissance Royale, & d'appeller à la défense de la Mere Eglise, comme on le doit, & ainsi qu'il est salutaire au Peuple, le Roi Très-Christien héritier de la Religion & de la Vertu de ses Prédecesseurs.

Mais dans cet intervalle, pendant que Nous préparions des Brefs Paternels & des Protestations pour vôtre Majesté, pendant que Nous attendions en même-tems une heureuse issue de ces choses dont Nous avions traité dès le commencement de nôtre Charge, avec nôtre bien-aimé Fils Armand de Rohan, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, qui étoit

des Princes &c. Novemb. 1722. 323

étoit alors à Rome, dont nous avons fort recommandé au Seigneur la foi, la candeur, & la prudence jointe à une sacrée érudition; pendant que dans cette disposition & attente, nous soutenions nôtre tribulation & nos pénibles travaux, les Ouvriers d'iniquité ont aggravé la douleur de nos playes, & Nous avons vu leur audace & leur insolence outrepasser toutes les bornes: Car il est parvenu entre nos mains, non sans une extrême horreur, des Lettres tout-à-fait schismatiques de quelques Evêques François, écrites dans le fiel d'amertume, & signées du nom des Auteurs; dans lesquelles la Renommée & la Memoire de nôtre Prédecesseur, dignes de loüanges éternelles, sont déchirées, la Constitution Apostolique représentée d'une maniere calomnieuse, le pouvoir de l'un & de l'autre impudemment méprisé, & toutes choses divines & humaines confonduës par un esprit d'hérésie. Afin que cette tache pestiférée pût s'étendre plus loin, ils ont eu le front de faire imprimer ces Lettres, & de les repandre dans le Public, afin qu'il ne manquât rien à la preuve de cette exécrationnable temerité; & pour y mettre le comble, ils n'ont pas rougi de honte d'appeler au secours de leur perversité, nôtre Autorité & Appui, comme s'il étoit à propos de reformer la Doctrine Apostolique & la Foi que toute l'Eglise de Christ, injurée parla bouche de St. Pierre, professe fermement. Nous les avons en consequence censurées comme elles le meritoient, rejetées, prosrites, & condamnées. Vous voyez donc, Très-cher Fils, à quoi a abouti ce long délai de punition Canonique, & cette prétendue paix & tranquillité de l'Eglise, si souvent promise au Siège Apostolique. Vous comprenez aussi en même-tems, qu'on ne peut plus laisser entre les mains de tels Pasteurs les Brebis de

Christ, qu'ils seroient plutôt en état de perdre que de paître.

Ce n'est pas nôtre devoir Pastoral seul qui nous impose la nécessité pressante de consolider ce qui a été rompu, & d'améliorer ce qui est dépravé, nôtre amour paternel envers le bien & la sûreté de vôtre Royaume, Nous y entraîne aussi : Car Nous craignons que l'indignation de Celui dont la Religion est offensée, ne soit provoquée ; & que les scandales qui troublent l'Eglise, n'attirent les feux de la colere divine sur vôtre Peuple. Ainsi la correction & l'amandement des Esprits inquiets est d'autant plus à souhaiter pour V. M., & doit être à plus forte raison facilitée par les voyes legitimes des Sacrez Canons, que leurs conseils turbulens se font assez connoître, puis qu'ils exagèrent le nombre de leurs Adhérens, & qu'ils s'en glorifient. Louis XIV. vôtre Bisayeul de très-glorieuse memoire, comprenoit bien dans quel emportement étoient les ennemis de la Paix publique, lesquels avoient secoué le joug de l'Autorité Apostolique, lorsque sentant aprocher sa fin, prêt à vous remettre le Royaume, il vous recommanda de conserver l'unité, & d'étrouffer les dissensions de Religion. Ce qu'exigent donc la défense de la Cause de Dieu, & les Droits de l'Eglise ; ce que demandent les dangers où se trouve vôtre Royaume, qui ne sont pas à mépriser ; ce que requierent les pieux exemples de vos Ancêtres, c'est ce que Nous Vous demandons d'une voix paternelle.

Combattez, très-cher Fils, de concert avec Nous, les Combats du Seigneur, & contraignez aussi d'entrer par le bras de Vôtre Puissance, ceux qui par des si fréquentes marques de leur obstination, se sont éloignés de Nous, afin qu'ils ne périssent pas eux-mêmes hors de l'Arche durant le Déluge, ni ne gâtent pas les autres par la contagion de la désobéissance

des Princes &c. Novemb. 1722. 325

béatitude & de l'erreur. Que la félicité de Vôtre Règne commence par ce Triomphe de la Religion & de la Paix Chrétienne. Les Richesses des François se sont accrûes par le Culte de Christ, & Dieu a augmenté les Forces de ceux qui sont en Alliance avec lui : vous devez aussi les renforcer par cette même Alliance, afin que le Dieu des Armées soit vôtre Protecteur. Revêtez-Vous donc de Vôtre Force, pour dissiper ces gens qui veulent la Guerre, & pour humilier les Calomnieux qui renversent les droits sentiers du Seigneur. Ecoutez, très-cher Fils, la Discipline de vôtre Pere, & ne rejetez pas la Loi de vôtre Mere, afin qu'un nouvel ornement soit ajouté à Vôtre Tête, & que Vous receviez le Royaume de Gloire, & le Diadème de splendeur des mains du Seigneur. Priant de tout nôtre cœur Celui par qui les Rois régnerent, qu'il Vous accorde ces choses, pendant que Nous attendons les fruits dignes de Vôtre Sagesse, pour rejoûir & couronner nôtre vieillesse, Nous donnons tres-amiablement à Vôtre Majesté, la Benediction Apostolique.

Donné à Rome à Ste. Marie Majeure, sous l'Anneau du Pecheur, le 24. Mars 1722., & de nôtre Pontificat le premier. Signé, MATHIEU SCAGLIONUS.

III. J'ai reçu de Metz la Lettre suivante, que je donne ici en original, & telle qu'on m'a prié de l'insérer dans cet Ouvrage. C'est au sujet de quelques operations de Mathematique, dont on se promet que le public tirera de grands avantages.

Metz

Metz ce 24. Septembre 1722.

M O N S I E U R,

Lettre écrite
à l'Auteur
du Journal
touchant
quelques
operations de
Mathemati-
que.

TE prens la liberté d'user de l'Avis qui est à la tête de votre Journal ; intitulé La Clef du Cabinet, pour vous communiquer quelques-unes de mes découvertes en Mathématique, & vous prier de les y inserer ; afin de les rendre publiques, & de tant pour me servir de témoignage d'Auteur des dites Machines, que pour engager les Souverains & les particuliers qui voudront s'y interesser, de mettre en usage lesdites choses, pour en tirer le profit & le plaisir qu'elles pourront fournir.

Vous pouvez être persuadé que je n'avance rien ici qui ne soit bien avéré & éprouvé par des expériences & des modeles, soit en grand ou en petit. Je continuerai, si vous me le permettez, de vous donner un détail de chaque chose nouvelle, que S. A. R. le Duc de Lorraine, qui me fait l'honneur de m'employer, me fera faire ou exécuter ; & au cas que l'on veuille avoir de moi quelques éclaircissemens sur ces matieres, voici mon Adresse. A Mr. de Carles, Major des Ingenieurs pour le service de S. M. Imp. & Cath. chez Mr. Bien-Aimé, Bourgeois de Metz. A Metz. me reservant néanmoins le secret de l'invention, jusqu'à ce qu'il me soit permis de l'expliquer.

Ma premiere pièce, que j'ai eu l'honneur de produire devant S. A. R. le Duc de Lorraine, & ensuite devant S. M. Britannique à Londres au commencement de cette année, est un instrument tout nouveau de Geometrie, que j'appelle la Tablette universelle, par lequel on peut lever d'une maniere infallible, promptement & exactement, toutes
sortes

des Princes &c. Novemb. 1722. 327

sortes de Plans & Cartes Geographiques, en faisant plus d'ouvrage en un seul jour, qu'on ne peut faire en quinze avec tout autre instrument qui puisse être en usage. Il resout aussi toutes les sortes d'operations de Geometrie en une facile & très-simple pratique, de même que ce qui est généralement nécessaire à la pratique des Ingenieurs, auxquels cet instrument nouveau est d'un usage très-important par sa merveilleuse disposition, qui ne peut être plus simple, parce qu'il abrege & facilite toutes les operations, en retranchant de l'usage la Trigonometrie & autres calculs; cette Machine est de plus située sur un pied qui la dirige d'elle même à l'Horison, & qui subitement ensuite s'y fixe à ne pouvoir être ébranlée non plus qu'une table. C'est un ouvrage achevé & d'une utilité extraordinaire.

Je viens aussi de faire la découverte d'une nouvelle sorte de Gruë ou Crâne, sur un nouveau principe; on pourroit lui donner le nom d'Autruche, à cause qu'elle est infiniment supérieure aux Gruës qui sont en usage tant par sa simplicité, que par sa force & vitesse, pouvant lever un poids de 20. milliers par la force d'un seul homme, en moins de dix secondes de tems de la hauteur de six pieds à chaque coup. Ce qui serviroit à charger & décharger les Vaisseaux trente fois plutôt qu'avec la Gruë ou autres qui sont en usage, & qui sont tous d'un effet très-lent. C'est une affaire qui épargnera bien des frais & des dépenses, sur tout dans les Villes & Ports où il y a un grand Commerce.

Je viens encore d'achever sur le même principe un petit modele pour moudre le bled par la force d'un homme; qui peut faire joür & entretenir en mouvement un gros Moulin, & pourra moudre quarante Quartes de bled mesure de Lorraine, en

vingt.

vingt-quatre heures de tems ; un homme pourra de même faire joier toutes sortes d'Usuines pareilles à celles qui sont construites sur les Rivières ; la construction de madite Machine à bras étant composée de maniere, qu'on gagne en force & en vitesse tout ensemble, de même qu'en espace de tems & de lieux ; ce qui seroit directement opposé à l'Axiome fondamental des Mécaniques, par lequel il est dit, qu'en toutes Machines, ce qu'on gagne en force, se perd en tems. Cette nouvelle Machine est si merveilleuse par la simplicité de sa composition, & par le peu de frais qu'il y a à la construire & l'entretenir, qu'elle sera d'un avantage infini au Public & à l'Etat, & particulièrement pour l'usage de la Guerre. Ce nouveau moulage peut travailler pendant plus de 50. années sans être réparé, & peut être situé en tous lieux, au contraire des Moulins à eau qui content beaucoup, & où il y a toujours à refaire. Enfin ce principe nouveau démontre que la Mécanique par son moyen pourroit être parvenu à un haut degré de perfection, & peut-être à son dernier période. Vous m'obligerez infiniment de faire marquer ceci pour le mois prochain, & suis, &c.

Signé, G. CARLES.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la Glace d'un Miroir.

E N I G M E.

Sorti d'un corps vivant, & de vile naissance ;
 Pacquiers pour certain tems du lustre & de
 l'éclat,

Et sur gens d'un certain état,
 Je domine avec arrogance.

des Princes &c. Novemb. 1722. 329

En Paix, à la Guerre, au Combat,
Au dessus des Héros je porte mon audace,
Plus ils ont de fierté, moins je cede ma place,
Et la moindre femme m'abat.

Mon trône est de figure ronde,

Quoique formé sans regle & sans compas,
Superbe j'y paroïs aux yeux de tout le monde,
Et celui qui sous moi s'enfle de ses apas,

Est le seul qui ne m'y voit pas.

Mais comme au changement la nature est sujette,
Je tombe en vieillissant dans un mépris outré,
Et j'en viens quelquefois à telle extrémité,
Qu'il faut qu'avec les gueux je mandie & je quête.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Le Mariage de l'Infant Dom Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois fut déclaré le 22. Août. La Cour qui étoit pour lors à l'Escorial, y reçut les complimens des Grands & des Ministres étrangers, & l'après midi la Famille Royale assista au *Te Deum*, qui fut chanté à ce sujet dans l'Eglise de *St. Laurent*. La même chose se fit ce jour-là dans la Chapelle du Palais Royal à *Madrid* au son de toutes les Cloches de la Ville, & pendant trois soirs consecutifs il y eut des feux & des illuminations dans toutes les ruës. Il est arrivé un Exprés de *Paris* avec le portrait de cette jeune Princessé, qui est attenduë ici pour le mois de Novembre prochain. Le 25. Fête de *St. Louis*, dont le Prince des *Asturies* porte le

On déclare
le Mariage
de l'Infant
Dom Carlos

X nom

nom, les rejoyssances recommencerent à la Cour à cause de l'Anniversaire de la Naissance de ce Prince, qui entra ce jour-là dans sa seizième année.

Retour de la
Cour à Balsain.

II. Le 30. le Prince & la Princesse Regnante retournerent à *Balsain*, pour voir les nouveaux embellissemens que l'on fait à cette Maison Royale. On s'attendoit que L. A. Regnantes ni feroient qu'un petit séjour, mais Elles y resteront, dit-on, jusqu'à la fin du mois d'Octobre, qu'elles partiront pour aller à *Lerma* sur la Frontiere de *France*, recevoir Mademoiselle de *Beaujolois*, qui y arrivera pour ce tems-là. Le Marquis de *Grimaldo* Secretaire d'Etat, que la maladie de son fils retendit à *Madrid*, est allé joindre la Cour à *Balsain*; c'est le Ministre de confiance; il a le secret des affaires les plus importantes, & c'est à lui que les Ministres étrangers continuent de s'adresser pendant l'absence de la Cour. Comme le Prince Regnant avoit offert ses forces au Pape pour la défense de l'Isle de *Malthe*, en cas qu'elle vint à être insultée par les Turcs, S. S. lui a écrit depuis peu un Bref, par lequel Elle le remercie de son zele pour la défense de la Religion, dans les termes les plus affectueux; on assure aussi qu'en cette consideration le St. Pere veur s'employer auprès de l'Empereur, pour porter S. M. I. à se délistier en faveur de la Maison d'*Anjou* de ses prétentions sur la *Toscane*: ce qu'il y a de certain, est que la *France* conjointement avec la Cour de *Madrid*, a déjà fait quelques tentatives pour cela; à quoi il y a peu d'apparence qu'elle réussisse, vu la trop grande intelligence & l'étroite union qui regne entre ces deux Couronnes, & qui se fortifie de jour en jour par de nouvelles Alliances.

III. On a répondu au Memoire qu'avait présenté

scaté à la Cour, Mr. Ham Seceretaire d'Ambassade de L. H. P. les Etats Generaux, touchant le refus fait par le Conseil de Santé de *Malaga*, de recevoir aucun Vaisseau de l'Escadre Hollandoise dans le Port de cette Ville; cette reponse porte en substance; „ que le Conseil ne pouvoit faire „ alors autrement, mais que le Prince Regnant, „ pour complaire à L. H. P., avoit donné les ordres pour empêcher que les Vaisseaux de ladite „ Escadre ne trouvasent plus de pareils obstacles „ dans les Ports de sa Domination. Le 9. Septembre un Expiés dépêché de la *Haye* arriva à *Madrid*, avec des Lettres pour Mr. Ham, & pour le Contre-Amiral Grave, qui la même nuit furent envoyées à *Cadix* où elles étoient adressées. Le 12. la Cour prit un petit deuil pour la mort de la Princesse Douairiere de *Carignan*. On parle de former un Camp sur les Frontieres de *Portugal*, & que les Mores font de grands préparatifs de guerre, & menacent *Ceuta* d'un nouveau siege.

IV. Il ne paroît plus aucun Corsaire au delà du Détroit, depuis que les Escadres d'*Espagne* & de *Hollande* sont en Mer; ces Pirates se jettent presentement sur les Côtes de *Sicile* & de *Naples*; où ils exercent plus sûrement leurs brigandages. Vers le milieu du mois d'Août l'Escadre d'*Espagne* croisoit toujours devant *Alger*, & celle d'*Hollande* qui s'étoit tenuë pendant quelques jours entre le Détroit & le Cap *Mol*, vint relâcher le 13. à *Gibraltar*, où elle fit aiguade. Le 20. elle remit en Mer & passa le Détroit, & depuis ce jour là elle s'est tenuë à la hauteur du Cap *St. Marie*, excepté 2. à 3. Vaisseaux qui occupoient l'embouchure du Détroit. De sorte que le Vice-Amiral *Serano* se tenant dans la *Mediterranée*, & le Contre-Amiral *Grave* dans l'*Ocean* aux deux

extrémité, aucun Bâtiment n'a pû passer sans être reconnu & arrêté. Suivant des avis de *Cadix* du 16. Septembre, les deux Escadres ont quitté leurs postes, & on apprend que celle d'*Hollande* vint le 15. relâcher dans la Baye de cette Ville.

V. *Cadix*. Les Vaisseaux destinez pour *Buenos Ayres* ont dû partir à la fin de Septembre, le départ de la Flotte pour la *Nouvelle Espagne*, vient d'être publié pour le mois d'Avril 1723., & celui des Gallions pour *Terre-Ferme* est remis au mois d'Août suivant. Le Bâtiment d'avis qui étoit attendu ici avec tant d'impatience de *Cartagene*, est enfin arrivé, & a rapporté que dès le 23. Mai les Gallions étoient partis de cette dernière Ville pour la Foire de *Porto Bello*; que deux autres Bâtimens étoient allez chercher des provisions à *Vera Cruz*; & que cette Escadre que l'on dit être très-richement chargée, faisoit état de revenir en *Espagne* pour la fin de Novembre, ou tout au plûtard le 15. Decembre prochain.

VI. *Portugal*. Il est arrivé sur la dernière Flotte de *Fernambucq* trois Princes Mères envoyez par le Roi *Thiconsa* de *Filanac*, qui ont pris leur logement dans le College des Jesuites de *Lisbonne*. Ils sont défrayez aux dépens du Roi, qui doit leur donner au premier jour Audience publique. S. M. fait équiper deux Vaisseaux de guerre pour envoyer au secours de l'Isle de *Malthe*; & cela à la priere du Pape: Le St. Pere cependant differe toujours de donner à cette Cour si dévouée à son service, la satisfaction qu'elle attend de lui depuis si long-tems au sujet du Nonce *Bichi*, qu'elle demande qui soit élevé au Cardinalat. Ce Prélat reste toujours à *Lisbonne*, où Mr. *Tirau* son Successeur ne fait encore aucune fonction, & attend que le différend entre les deux Cours soit termi-

VII. On a publié l'Ordonnance dont nous parlâmes le mois dernier, contre ceux qui seront trouvez coupables de contrebande. Elle est extrêmement rigoureuse, & les Consuls des Nations étrangères qui font ici leur résidence, font sur le point de faire des remontrances à S. M. pour la faire revoquer; prétendans qu'elle est très-préjudiciable au Commerce, non seulement des étrangers, mais aussi à celui du Royaume. Le Roi est toujours extrêmement attentif à faire fleurir les Arts & les Sciences: ce Prince vient de se faire recevoir Membre de l'Academie *Dell Arcadia* à Rome, sous le nom de *Pastor d'Alvano*, & S. M. a fait acheter un beau Jardin sur le Mont *Aventin*, pour en faire present à cette Académie. Celle de l'Histoire établie à *Lisbonne* fait de jour en jour de nouveaux progrès, le Beneficier François *Leiraon Ferreira* a remis nouvellement au Secrétaire de cette Société une Dissertation apologetique du premier Concile de *Bragues* que l'on avoit regardé jusqu'à present comme suspect & apocryphe.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le 24. Août le Pape declara Mr. *Massei* ci-devant Nonce extraordinaire en France, son Nonce ordinaire à la même Cour, & le Bref pour faire les fonctions de cet Emploi, lui a été expédié & envoyé. Ce Prélat est Florentin & Sujet du Grand Duc de *Toscane*, qui en a

fait remercier S. S. par son Ministre à Rome, & lui a assigné une pension de 14000. écus pour soutenir avec plus d'éclat sa nouvelle dignité. Mr. Carracioli va, dit-on, quitter l'habit de Prélat pour épouser une de ses Nièces, avec dispense du Pape. Le Canoniat de l'Eglise de *Ste. Marie Majeure* vacant par la mort de l'Abbé Egedi, a été conféré par le Cardinal Cinfuegos Ambassadeur de l'Empereur à l'Abbé Garofalo; celui de *St. Pierre* qu'avoit feu l'Abbé Howard Anglois, n'est pas encore donné, S. S. laissant l'entière disposition de ce Benefice au Chevalier de *St. George*, pour y nommer tel Sujet qu'il lui plaira: on croit qu'il l'accordera à l'Archiprêtre de l'Eglise de *St. Eustache*, qui est aussi Anglois & son favori.

II. Le Cardinal Cinfuegos, l'Abbé Tancin, & l'Abbé Scarlati Ministre de l'Electeur de *Baviere*, eurent le 25. chacun une Audience particulière du St. Pere, & ce dernier lui ayant fait part du Mariage du Prince Electoral avec la seconde Archiduchesse Josephine, lui demanda en même-tems une dispense pour le quatrième degré de parentage qu'il y a entre ce Prince & cette Princeesse, qui lui fut accordée sans aucune difficulté. S. S. en a aussi fait expédier une pour le Mariage de l'Infant Dom Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois, que le Ministre de France a envoyé par un Exprés à sa Cour. Le lendemain le Marquis Santis Agent de *Parme* reçut des Lettres du Duc son Maître & quelques dépêches de la Cour de *Madrid*, qu'il alla d'abord communiquer au Cardinal Aquaviva, & Son Eminence se rendit aussi-tôt chez le Cardinal Spinola Secrétaire d'Etat, pour demander que ce Ministre fût le lendemain à l'Audience du Pape. Le 28.

On fit dans l'Eglise de *Ste. Catherine des Siennois* les obseques du feu Grand Maître Zonedari ; l'Ambassadeur de *Malthe*, le Commandeur *Justiniani* accompagnez de plusieurs autres Chevaliers de l'Ordre y assisterent, & le Cardinal Zonedari son Frere y celebra une Messe basse. On a aussi fait dans l'Eglise de *St. Marc* un Service solennel pour le repos de l'ame du feu Cardinal *Cornaro* Evêque de *Padoise* ; comme ce Prélat étoit Membre de la Congregation de *Propaganda Fide*, tous les Cardinaux ses Collegues se trouverent à cette cérémonie. Quelques Ecclesiastiques de *Port-Mahon* dans l'Isle de *Minorque* sont venus en cette Ville porter leurs plaintes contre le Gouverneur Anglois qui commande dans cette Place ; le Pape a reçu leurs Memoires & leurs Représentations, & leur a fait savoir par le Cardinal *Spinosa* Secrétaire d'Etat, qu'il se chargeoit de prier l'Empereur d'interposer ses bons offices auprès de S. M. Britannique, pour leur faire donner satisfaction sur leurs griefs.

III. On est tout-à-fait rassuré ici par des Lettres écrites de *Malthe*, qui marquent que les Turcs qui étoient revenus dans le Canal de ce nom, s'en sont éloignez & ont repris la route du *Levant* avec leur Flotte. Cependant l'Ambassadeur de l'Ordre qui fait ici sa résidence, continué ses instances pour obtenir les secours qu'il avoit déjà demandé, sous prétexte qu'il est à craindre que ces Infideles ne reviennent l'année prochaine. On apprend en même-tems que le nouveau Grand Maître fait augmenter les Fortifications de la Ville Capitale, de même que celles de la petite Isle de *Gozzo*, & qu'il y a des vivres, des munitions, des provisions & des Troupes suffisamment pour faire une longue & vigoureuse défense. La Cour

de *Madrid* paroît toujours mécontente de ce que le Saint Pere a donné à l'Empereur l'investiture du Royaume de *Naples*, elle en a fait porter encore tout recenment ses plaintes à S. S. par le Cardinal *Aquaviva*, & le 31. il se tint une Congregation particuliere à ce sujet chez le Cardinal *Dataire*, pour trouver les moyens de lui donner quelque satisfaction. Le 3. Septembre, après la Congrégation ordinaire du *St. Office*, il y eut une Assemblée extraordinaire au *Quirinal* chez le Cardinal Secrétaire d'Etat, touchant les differens entre le St. Siege & le Roi de *Sardaigne*: l'accommodement entre ces deux Cours, ne paroît pas si prêt à se faire qu'on l'avoit débité; il s'y trouve des difficultez presque insurmontables, & qui retardent le départ du Nonce que l'on doit envoyer à *Turin*. L'Ambassadeur de Portugal a achevé ses visites au Sacré College, & le 11. il eut une Audience extraordinaire du Pape; on ne voit pas que S. S. soit disposée à accorder à cette Couronne sa demande en faveur de Mr. *Bichi*, qui est toujours à *Lisbonne*, & où le nouveau Nonce, qui y a été envoyé pour le relever, n'a pas été encore reçu.

IV. Le 8. jour de la Nativité de la *Vierge*, le Pape tint Chapelle publique dans l'Eglise de *Ste. Marie del Popolo*, où le Cardinal *Corsini* officia, & l'après-midi Mr. *Caraffa* Secrétaire de la Congregation de *Propaganda Fide*, notifia à S. S. le retour de Mr. *Mezabarba*, qui est arrivé sur les Frontieres de *Portugal*. Ce Prélat revient de la *Chine*, où il a été très-mal reçu, & rapporte de *Macao*, comme nous le dirons le mois dernier, le corps du feu Cardinal de *Tournon*, dont la Mission en ce Pais-là n'avoit pas moins été traversée. Le lendemain il s'assembla là-dessus une

Congre-

Congrégation au *Quirinal*, dont le resultat est tenu fort secret. Le 10. le St. Pere, assista à la Congrégation du St. Office, après laquelle il tint une Consistoriale. On a fait ici des prieres publiques, pour obtenir du Ciel de la pluye, la secheresse ayant été si grande, qu'elle a gâté une partie des fruits de la terre. Le Connétable Colonna est parti avec sa famille, pour aller passer quelque tems sur ses Terres dans le Royaume de *Naples*.

V. On veut absolument qu'il se trame quelque chose en faveur du Chevalier de St. George, sur ce que l'on s'aperçoit ici que ceux qui s'interessent à la fortune de ce Prince, se donnent de grands mouvemens depuis son départ pour *Luques*, où il est allé joindre la Princesse son Epouse. Quoi qu'il soit, pour ainsi dire, aux Portes de *Rome*, & qu'il soit par consequent aisé d'être informé de toutes ses démarches, ce voyage est, dit-on, misterieux, & cache une entreprise importante, qui doit bien-tôt s'exécuter par l'entremise des mécontents d'*Angleterre*. Cette prévention, toute mal fondée qu'elle soit en aparance, fait un honneur infini à ce Prince, puisque tout dénué qu'il est de secours & de moyens, il paroît encore redoutable à ses ennemis. En effet pourroit-on concevoir si on ne le voyoit, qu'étant abandonné, sans alliances, sans Troupes, sans argent, sans Etats & sans Sujets, il pût causer quelques inquiétudes à un Royaume inaccessible par sa situation, le plus riche & le plus florissant de l'*Europe*. Encore un coup rien n'est plus honorable pour lui, & ne parle mieux en sa faveur. Il étoit il y a quelque tems à *Luques*, peut-être y est-il encore actuellement; cependant on le fait voyager & parcourir toutes les Cours de l'*Euro-*

pe incognito, errant partout: on l'a vu, dit-on, en France, en Lorraine, il est sur le point de passer en Espagne, & le Duc d'Ormond est venu à sa rencontre dans le Milanéz. Tels sont les bruits que l'on repand à son sujet, que nous nous garderons bien de garantir, mais que nous ne rejettons pas aussi tout-à-fait, quelque peu vraisemblables qu'ils soient. L'événement justifiera s'ils sont bien fondez, il faut l'attendre.

VI. La Bénéfice du Pere Aquaviva Jésuite fut de rechef proposée le 15. dans une Congrégation des Rites, qui se tint en présence du Pape, & on y examina les Procès verbaux pour celle de quelques autres Religieux du même Ordre, qui ont souffert le martyre pour la Religion dans les Indes, & dont la Société sollicite la Canonisation. Le St. Pere prend par précaution les Bains de l'avis de ses Medecins; il jouit néanmoins d'une santé parfaite, & le 18. il y eut Examen d'Evêques en sa présence. Le 20. le tonnerre tomba sur le Dôme de la Basilique de *St. Pierre*, dans le tems que le Pape étoit sur le point de sortir; cet Edifice en a été un peu endommagé, mais il n'est arrivé aucun autre accident. On parle de rétablir le Commerce des Draps étrangers dans toute l'étendue de l'Etat Ecclesiastique, sur ce que l'on s'aperçoit que les droits d'entrée sont considérablement diminuez; on a aussi dessein de faire tomber la Manufacture de ceux qui se fabriquent à l'Hôpital *St. Michel*, à cause que personne n'en veut acheter qu'à un prix très-modique. S. S. n'a pas encore disposé de l'Evêché de *Padouë*, dont jouissoit ci-devant le feu Cardinal Cornaro, mais pour ses autres Bénéfices, Elle va les distribuer à ses Neveux. Mr. Monti s'est retiré chez les Religieux du *Mont-Cassin*, pour y passer le reste de ses jours,

des Princes &c. Novemb. 1722. 339

& le Cardinal Paulucci sollicite fortement l'expédition de ses Bulles pour la Charge de Vicaire de Rome, qu'il n'exerce qu'en vertu d'un Bref particulier. On n'a pas encore appris que l'Empereur ait fait réponse au St. Pere sur le Bref que S. S. lui a écrit touchant la restitution de *Comachio*.

VII. Quatrième suite de la Réponse du Marquis de.... à la Lettre d'un Prélat au sujet du Cardinal Alberoni.

.... *Le Cardinal ne sauroit non plus exiger des Espagnols beaucoup de gratitude pour sa diligence dans les affaires publiques, puis qu'il est certain que l'application du Ministre est un devoir de sa Charge : La confiance du Prince l'exige de lui, celle que S. M. Catholique eut en son premier Ministre fut entiere, & ainsi le Cardinal étoit dans une obligation indispensable de travailler sans relâche pour son Maître ; & il étoit, dites-vous, si ponctuel sur cet Article, qu'un homme de la premiere qualité assure, qu'il aimeroit mieux être Esclave dans Alger, que d'être le Cardinal Alberoni en Espagne. Je sçai que Son Eminence en pense tout autrement, & vous devez vous désoler d'une flaterie si hyperbolique. Plaignez les pauvres Esclaves d'Alger, & non point un premier Ministre ; car les chaines de celui qui gouverne une Monarchie entiere, sont très-agreables, & cette douce ambition de commander, fait trouver du goût dans les plus grandes & les plus longues fatigues. Enfin, si ces chaines eussent paru si pesantes à votre Cardinal, il devoit témoigner de la reconnaissance, plutôt que du chagrin, pour les personnes qui l'en ont délivré.*

Pour faire voir au Public qu'il n'y avoit que
Les

les personnes de mérite, qui fussent en recommandation auprès de Son Eminence, vous dites qu'elle donna la Viceroyauté du Perou à l'Archevêque de La Plata, & le Gouvernement du nouveau Royaume au Comte de Villalonga. Ce devoit être dans ce tems-là une chose fort rare, que d'accorder aux Espagnols de semblables Emplois, puis qu'on ne fait mention que de deux seuls qui en ayent obtenu, & encore faut-il qu'on les aille chercher dans le nouveau Monde, comme s'il n'y en avoit point dans celui-ci.

Mais allons plus loin : Vous exagerez avec soin l'extrême charité qu'eut le Cardinal pour ces pauvres Orphelines, que la Reine Marie-Louise, de glorieuse mémoire, avoit favorisées, & qu'ayant été informé de leurs besoins par le Confesseur, il les visita, les secourut, & leur donna un Logement plus commode dans le Palais de Monterey, avec une charité très-singulière. C'est à ce coup, Monseigneur, que je suis obligé d'avoir, que vous avez raison de dire que l'Espagne a été ingrate : Vous pouviez même ajouter, qu'elle a été imprudente de se faire en quatre jours d'un Ministre qui donnoit tous ses soins à marier & secourir des pauvres Orphelines ; mais Dieu le récompensera de ses bonnes œuvres, à moins qu'on ne dise que le Tuteur qui se sert des Biens de son Pupille pour l'alimenter, n'exerce point la charité, mais la Justice. On entend assés la force de cette expression, mais pour parler en general, que furent les Espagnols dans ce tems-là, sinon des Pupilles du Cardinal, & leurs Revenus furent-ils en meilleures mains qu'en celles d'un Tuteur ? La charité de S. Em. a été loüable, il est vrai ; mais non pas au point que vous le prétendez. Elle ne donnoit, dites-vous, pas moins qu'un Jules à tous les pauvres qui lui demandoient l'aumône. Com-

bien

bien de Jules aura-t-elle donc donné chaque jour selon votre compte ? Combien de pauvres, selon vous, pouvoient-ils lui demander l'aumône par semaine ? On lui parloit rarement dans son Hôtel, & les pauvres ne passoient jamais la Cour du Palais : Elle entroit & sortoit avec tant de précipitation, que ceux qui aspiroient aux Charges, pouvoient à peine lui dire deux paroles quand elle montoit en Carrosse. Si le Cardinal ne donnoit l'aumône qu'à ceux qui la lui demandoient, à qui la donnoit-il donc ? puis qu'il n'étoit accessible à personne ? Mais à la bonne heure, que tout ce que vous dites soit vrai, il seroit cependant mieux de passer sous silence de semblables choses, que de les publier dans des Gazettes imprimées : Car enfin, est-ce un excès de charité que de donner, par exemple, vingt Jules par jour, quand on a à sa disposition tous les Revenus d'une grande Monarchie ? Si le Ministre donna l'aumône à des pauvres honteux, il ne fit que ce que l'Evangile commande : Et ces personnes n'ont pu sans ingratitude se dispenser de publier de si grands bienfaits. Cependant on n'a entendu parler que d'un seul, qu'il reçut avec trop de charité, quoi qu'il en eût réduit plusieurs à la dernière mendicité. Je ne fais pas beaucoup de cas des bruits d'un Peuple mal intentionné, par ce que je sçai que le ressentiment est toujours plus vif que la reconnoissance ; & pour vous faire connoître que j'aime la vérité, je veux vous manifester un bien que S. Em. fit à plusieurs Espagnols de Madrid. Ils jouissoient à titre de recompense, de certaines Rentes viagères, qui se réduisoient à six Classes, & qui ne se payoient point depuis plusieurs années, à cause de la Guerre, nôtre Cardinal attentif au soulagement du Peuple, ordonna qu'on mit de côté chaque année 200000. écus du produit du papier timbré du Royaume, & qu'on

les

les employât à payer ces Rentes, & il permit à tout le monde de jouir de cette faveur: On expédioit bien les ordres pour les Interezz, mais on ne payoit point à la Tresorerie, parce que, comme je l'ai déjà dit, il se trouve par tout des Billers de Banque; & sous la Regence du Cardinal, on ne manqua point d'avis semblables à ceux de Mr. Laro: Malgré cela, ce Decret merite quelque reconnoissance, & par là vous pouvez connoître que mon chagrin ne va point jusqu'à trouver à redire au peu de bien que fit le Cardinal en Espagne. Je suis bien aise de rendre justice à tout le monde: C'est pourquoi je ne puis souffrir que pour rendre l'Espagne odieuse, & pour exciter la compassion de vos Lecteurs, en faveur du Ministre, vous disiez qu'on l'a dépoüillé de tout, après avoir jervi avec tant de desintereusement. Mais de quos l'a-t-on dépoüillé? Les mauvaises langues pourroient répondre que Son Eminence emporta ce qui ne lui appartenoit pas, & pour le prouver, elles vous allegueroient certains Bijoux & Meubles précieux, qui avoient été confisquez, ce qui conste par une liste que Dom Michel Nugnez a donné au Secretaire Duran. Je veux bien croire que c'est là une calomnie inventée par le Peuple, en haine du Ministre disgracié; mais de grâce, confrontez l'Equipage qu'il avoit la premiere fois qu'il entra dans Madrid, qu'il pouvoit porter en croupe, avec celui qu'il avoit quand il en sortit pour retourner en Italie. Dès qu'on lui eut donné ordre de se retirer, plusieurs Menuisiers commencerent à préparer les Coffres: Pendant les douze jours qui lui furent accordez, on ne cessa de les remplir, les uns en public, & les autres en secret: Aussi-tôt qu'ils furent prêts, on les vit partir en grand nombre avec une Escorte de la Maison du Roi, pour les empêcher d'être insultez.

Et on les transporta à Alicante, où il est bien vrai, qu'on les ouvrit, pour chercher un certain papier qui manquoit, & que le Cardinal avoit eu tort d'emporter; mais dès que le Gouverneur eut fait la perquisition en présence de témoins, on les remit en liberté, & ils furent expédiés. Je demande maintenant si le Roi pouvoit donner de plus fortes preuves de sa clemence, & si on ne doit pas s'étonner de voir qu'on laisse partir du Royaume un Ministre qui avoit toujours eu en son pouvoir les papiers de la plus grande conséquence, & qui avoit manié tant de millions, sans l'obliger à rendre aucun compte, & même sans examiner si les sommes immenses que les Trésoriers avoient délivrées sur un simple Ordre du Cardinal, quoi qu'au nom du Roi, avoient été employées aux usages pour lesquels Sa Majesté les avoit destinées? On ne fit rien de tout cela: au contraire, le Roi par un excès de bonté se contenta de lui faire dire par Don Michel Duran, qu'il consignât toutes les écritures qu'il avoit en sa disposition, & qui appartenoint au Cabinet ou aux Secrétaires. Mais le Cardinal résista encore à toutes ses marques de moderation, & à tous les bienfaits dont il avoit été comblé, & donna ainsi occasion à rechercher plusieurs choses, qui ne lui appartenoint pas, & qui ne pouvoient pas même contribuer à sa justification. Ce fut cette perquisition, faite selon toutes les formalitez de la Loi, qui fournit aux gens passionnez pour le Cardinal, & interessez à sa fortune, une occasion favorable de dire comme vous, qu'on lui avoit enlevé ses Effets: par ordre du Roi; mais quels Effets, Monseigneur? Sont-ce les Coffres qu'on remplit à Madrid, qui arriverent sains & saufs à Alicante, & qu'on embarqua sur nos Mers? La plus grande partie est déjà dans Rome; & pour vous déromper entièrement, j'estime que dès que

les differends seront ajustez, on pourra voir dans le Palais de Son Eminence certaines bagatelles que l'Espagne, qui selon vous est si ingrante, lui a donné, & je sçais de science certaine que ce regal vaut plus de cent pour un, ce qui, selon la promesse de Jesus-Christ, est la recompense temporelle de ces Jules que vôtre Cardinal donnoit aux Pauvres, & sur lesquels vous appuyez tant. J'ai honte de parler de ces minuties, mais pour vous faire connoître que les Espagnols ne sont pas si ingrats, je veux vous avertir en passant qu'avec les seules especes que produisit la vente du Vin & du Chocolat, qui étoient dans la dépense, le Cardinal put payer les frais de son voyage, & avoir encore quelque chose de reste; & s'il fut resté encore 15. jours à la Cour, il auroit reçu par la poste un Billet de mille pistoles, avec lequel un Ami lui souhaitoit les bonnes fêtes, & que le Roi ordonna de consigner au Gouvernement de Madrid, pour être employées au profit du public.

Malgré tout cela, je suis fort persuadé du désintéressement de Son Eminence, parce que je n'ai jamais ajouté foi à ce que le Secretaire Stanhope a divulgué dans Madrid & autres Lieux, que dans les Comptes presentez au Parlement de la Grande Bretagne par les Interressez dans le Commerce des Indes, il y avoit une partie de 60. mille pistoles données à Son Eminence, pour les nouveaux avantages qu'elle procura à la Nation dans le Traité de l'Assiento en 1715. Je m'imagine aussi que les 50. mille pistoles qu'on trouva après son départ dans la Banque des Pitti & Seminati ses Confidens, avoient été destinées pour quelque Expédition secreete, ou pour payer les Espions qu'il avoit mis en Campagne, pour lui donner avis du tems propre à expédier une Flote de coquilles d'œufs, pour empêcher les Anglois

des Princes &c. Novemb. 1722. 345

allois de faire la pêche de la Barbade. Pour les Pâtures de Truxillo qu'il demanda au Roi, d'abord que cette Ville les eut cedez sur le pied de 80. mille Ducats, & qui lui furent accordées avec titre de propriété dans le mois d'Octobre de 1719., je pense que son dessein a été de les ceder à quelque Communauté Religieuse. Je crois de même qu'il avoit destiné les Revenus de l'Archevêché de Taragonc, à l'entretien des pauvres Orphelines du Palais de Monterey. Si le Cardinal accepta l'Evêché de Malaga & l'Archevêché de Seville, ce fut uniquement, parce qu'il ne s'étoit donné aucun mouvement pour avoir de si riches Benefices, & pour avoir le plaisir de distribuer aux pauvres de si gros Revenus: Et quoi qu'on ne puisse disconvenir qu'il ne fût cruellement mortifié par le refus qu'on fit de lui expédier ses Bulles pour l'Archevêché de Seville, & que pour s'en venger il broüilla les deux Cours, cependant il n'eut point en vûe son intérêt propre dans ces maneges, mais les Droits du Roi auxquels il ne vouloit pas qu'on donnât la moindre atteinte sous son Ministère. Le grand désintéressement de vôtre Ministre me fait encore croire pieusement qu'il donna la Viceroyauté du Mexique au Marquis de Valero, Sujet d'un rare merite, sans avoir égard à ses propres avantages, comme vous l'assurez; parce que sa conduite auroit été blâmable, si pour remplir ses Coffres, il eut employé un moyen qui l'auroit exposé à découvrir ceux qui avoient tant de millions en leur disposition: Car il n'ignoroit pas que dans les Comptes des premiers Ministres, les parties secrettes sont semblables aux espaces imaginaires. Enfin je remercie le Seigneur de vous avoir donné des intentions droites, quoi qu'en puissent être les Espagnols, qui ne manqueront pas d'en rire. Ils auront bien plus sujet de rire quand ils ver-

ront dans votre Lettre, que pour prouver que l'Espagne est en possession d'être méconnoissante & inconstante envers ses Ministres & Bienfaiteurs, vous rappelez le souvenir du Cardinal Portocarrero, du Marquis de Rivas, du Duc de Montellano, du Pere Daubenton, du Cardinal d'Etrées & de son Neveu, du Pere Robinet, de la Princesse des Ursins, de l'infortunée Leocadie, du Medecin François, d'Orri, de Bergeich, de l'Archevêque Taboade, du Duc de Noailles, & du zelé Don François Ronquillo. Je veux, Monseigneur, vous montrer le peu d'avantage que vous pouvez tirer de cette longue énumération. Si le Cardinal Portocarrero & le Marquis de Rivas se donnerent quelque mouvement, pour conserver dans le Testament la Succession à qui elle appartenoit de plein droit, n'en furent-ils pas bien recompensez ? Puisque le Marquis fut titré & fait Conseiller de Castille & de la Chambre des Indes, & que le Cardinal donna au Comte de Palma son Neveu la premiere Viceroyauté vacante ; qui fut celle de Catalogne, & le chargea de la plus grande partie du Gouvernement politique pendant plus de cinq ans, de maniere que presque toutes les affaires se confioient à ses soins, au grand mécontentement des Grands. Si je pouvois appeller les morts en témoignage, je citerois l'Amirante de Castille : Vous pouvez lire la Lettre qu'il écrivit de Portugal à la Reine Marie Loïse, où il déclame assez clairement contre la trop grande autorité qu'on avoit donné au Cardinal dans l'administration des affaires. Le Roi n'a cessé de donner des marques de son amour au Duc de Montellano, à cause du grand zele que ce Seigneur avoit eu pour son service : Il le fit Grand d'Espagne, & le continua dans la dignité de Conseiller du Cabinet, jusqu'à ce que sa janté ne lui permit plus d'en exer-

des Princes &c. Novemb. 1722. 347

des fonctions. Le Cardinal d'Etrées & son Neveu ne firent le voyage de Madrid, que par ordre du Roi leur Maître, & ne retournerent à Paris, que quand ils furent rapellez. Pour le Duc de Noailles, il commanda les Troupes dans le Roussillon; & après avoir rempli son devoir, il revint à Paris. On ne sauroit conclure de ces faits que l'Espagne est ingrate envers ses Bienfaiteurs & inconstante à maintenir ses Ministres.

Mais avançons: Voici le meilleur. Qui dépoüilla l'Archevêque Taboade de la Présidence de Caitille? Ne fut-ce pas le Cardinal lui-même? Tout le monde sçait que la véritable raison fut le peu de confiance que le Cardinal avoit en ce Prélat, depuis le jour qu'en plein Conseil il fut d'avis de ne pas accorder la Naturalisation que Son Eminence demandoit, pour obtenir des Pensions & des Benefices dans la Castille, conformément aux Loix de ce Royaume. Qui fut la cause de la disgrâce de la Leocadie, sinon le Cardinal? Ne fut-ce pas le même qui chassa le Medecin François? Il n'y a rien de plus public dans Madrid, que les prétextes dont on se servoit pour arriver à ces fins. On n'ignore pas non plus la cause de l'exil du Pere Robinet, d'Orry & de Bergeich; & le Cardinal qui sçait qu'aucun Espagnol ne fut complice de ses injustices, ne sauroit je justifier, que comme fit Pilate de tous les faits dont vous voulez faire un grand crime à l'Espagne. Le Roi ne congédia point le Pere Daubenton, ni il n'y eut personne qui souhaitât sa retraite: Ce Religieux demanda au Roi la permission de se retirer, pour des motifs qui ne sont pas inconnus, & qu'il n'est pas nécessaire de rapporter.

La Princesse des Ursins fut disgraciée; mais tout le monde sçait que le Roi n'en sçût rien, qu'après l'exécution du Complot. Elle est à Rome: deman-

dez-lui ce qu'elle pense au sujet du Cardinal, qui ménagea secretement une action si éclatante dans toutes ses circonstances : Interrogez les personnes qui en ont été témoins, & elles vous répondront, qu'on ne vit aucun Abbé se mettre à genoux, pour supplier la Reine de remettre l'exécution au lendemain matin. Le zélé Dom François Ronquillo, en perdant la Présidence du Conseil, ne perdit point les bonnes grâces du Roi, mais bien celles du Ministre, qui après 1717., refusa toujours de lui payer la Pension de 12000. Ducats, que S. M. lui avoit accordée en recompense de ses grands services : Il eut beau présenter des Requêtes, il ne put jamais être écouté ; parce que le Cardinal ne voulut point le comprendre dans le rigoureux Decret, digne de sa piété, qu'on ne payeroit point de Pension à aucun Officier réformé. Toute la Cour peut en rendre témoignage, puisqu'elle a été suffisamment abusée, au sujet du changement entier de la fortune de ce Personnage. D'ailleurs le Roi a trop de piété pour consentir à une telle injustice, s'il en avoit été informé. Il est donc certain, qu'il n'y a que celui qui gouvernoit tout despotiquement, qui ait été la cause d'une si grande disgrâce. Avec quelle conscience en accusez-vous donc toute la Nation ? Reconnoissez à présent avec combien peu de raison vous prétendez prouver son inconstance, par votre longue énumération de Sujets disgraciés. Le Cardinal Alberoni fut l'unique cause de la chute de plusieurs, & vous voulez en conclure, que les Espagnols sont naturellement méconnoissans : Belle conséquence ! Je n'aurois jamais crû qu'un Prélat Romain fût si mauvais Logicien, & que faisant profession de voter dans les Causes du Barreau, il se servoit pour preuve de son sentiment, des raisons qui le détruisent entièrement.

des Princes &c. Novemb. 1722. 349

Nous sommes encore obligez de renvoyer le reste de cette pièce au mois prochain.

VIII. *Naples.* Le 28. Août jour de l'anniverfaire de la Naissance de l'Imperatrice Regnante, le Card. d'Althan fut complimenté par tout ce qui se trouva ici de Noblesse & de Ministres étrangers, & S. Em. tint Chapelle publique au Palais Royal, où le *Te Deum* fut chanté en Musique, au bruit des décharges de l'Artillerie des Châteaux. L'après-midi on abandonna au pillage une très-grande machine remplie de provisions, placée devant le Palais, aux deux côtez de laquelle il couloit des Fontaines de vin; on jetta aussi au peuple quantité de pièces d'argent, & le soir il y eut au Palais de magnifiques illuminations & une representation de l'Opera de *Bajazet*. Il y a eu à *Tropée* & à *Castrovillari* dans la *Calabre* une émotion populaire, que le Président de la Province a apaisée par sa prudence & avec le secours de quelques Troupes qui ont écartez les plus séditieux. La mauvaise conduite des Commandans de ces Places l'a, dit-on, occasionnée, & ils ont été mandez ici pour se purger des accusations & des plaintes qui ont été portées contre eux. Don Antoine Diez Chevalier de l'Ordre de *St. Jacques* a été fait Secretaire des Guerres à la place du Marquis de Cavanilla qui s'est démis de cette Charge à cause de son grand âge.

IX. La Flotte Ottomane s'est éloignée pour la seconde fois du Canal de *Malthe* & a repris la route du *Levant*. Cette nouvelle a été confirmée par deux Galeres Maltoises qui sont arrivées dans le Port de cette Ville, ayant à bord le Commandeur Clermont, envoyé de la part du Grand Maître pour complimenter le Cardinal d'Althan sur

son avènement à la Viceroyauté, après quoi il passera en *Sicile* pour féliciter aussi le nouveau Viceroy de ce Royaume. Le 10. Septembre ce Ministre fit ici son Entrée pulique, & fut conduit à l'Audience dans le principal Carosse de S. Em. suivi d'un nombreux Cortège d'autres Carosses. Le Cardinal le retint à dîner, & ensuite il fut reconduit à son logement avec les mêmes ceremonies.

X. Le 6. S. Em. alla dans une Gondolle magnifique à *Pozzillippo*, suivie de toutes les Galeres qui se trouvoient dans le Port de cette Ville, & le 7. elle alla en ceremonie visiter l'Eglise de *Nôtre-Dame de Pic de Grotta*, dont on celebroit la Fête. On fait des prieres publiques dans ce Royaume pour obtenir de la pluye, & on a senti quelques secousses de terre du côté de *Matera* & en divers autres endroits, qui heureusement n'ont pas été violentes. Le Prince de *Torrella*, qui étoit détenu prisonnier depuis 15. mois, a été mis en liberté. Le Commandement du Château *St. Elme* a été donné par l'Empereur au Comte *J. B. Colberg*.

XI. *Venise*. Le 8. Septembre jour de la Fête de la Nativité de la *Vierge*, le nouveau Doge *Mocenigo* tint pour la premiere fois Chapelle publique dans l'Eglise de *St. Marc*, accompagné du Senat en Corps, & le 9. Sa Serenité reçut les complimens que lui fit au nom du Pape le Nonce *Stampa*, qui se rendit pour cet effet au College avec une nombreuse suite. Mr. François *Doria* est parti pour la Cour de *Vienne*, où il va en qualité d'Ambassadeur ordinaire, & Mr. *Delphino* Capitaine des Vaisseaux de la Republique, est sorti du vieux Lazaret où il a achevé sa quarantaine. Le Baron de *Plane* Envoyé du Roi *Auguste de Pologne*, a acheté

des Princes &c. Novemb. 1722. 351

acheté quatre belles Statuës, travaillées par le fameux Sculpteur Antoine Corradini, qu'il a déjà fait embarquer sur un Vaillëau, pour être envoyées au Roi à *Dresde* par la voye de *Hambourg*.

XII. On a encore publié un nouvel ordre du Magistrat, pour porter dans le terme d'un mois à l'Hôtel des Monnoyes, plusieurs sortes d'Espèces qui doivent être refonduës, & dont le cours est interdit; avec promesse de donner en échange aux propriétaires de nouvelles Espèces selon leur valeur. On a reçu de plusieurs endroits la confirmation de la retraite de la Flotte des Turcs du Canal de *Malthe*; on apprend même que 5. de leurs Sultanes sont déjà arrivées à *Midon* dans la *Morée*, & que 5. autres ont fait voile vers les Isles de l'*Archipel*. Le Senat a nommé trois Sujets pour remplir l'Abbaye vacante d'*Azola*, & la nomination a été envoyée à l'Ambassadeur de la République à *Rome*, pour être présentée au Pape qui en doit choisir un. Les deux fils du Comte de *Collotedo* Gouverneur General du *Milanez*, sont arrivés en cette Ville, & partirent après avoir vû ce qu'il y a de remarquable ici, pour continuer leur voyage de *Vienne*.

XIII. *Florence*. Le 6. Septembre le Grand Prieur *Ilderitz* Envoyé extraordinaire de l'Empereur fit son Entrée publique en cette Ville, & fut conduit au Palais par le Chevalier *Dini* premier Gentilhomme de la Chambre du Grand Duc, qui l'étoit allé prendre à son logement avec deux Carosses de la Cour. Ce Ministre y fut regalé à dîner à une table de 15. couverts, qui avoit été préparée, & sur les deux heures de l'après midi il eut sa premiere Audience publique de S. A. Royale. Le lendemain S. Exc. eut Audience du Prince *Hereditaire* & de l'*Electrice Douairiere* Palatine, &
pendant

pendant trois jours consécutifs elle a été traitée aux dépens du grand Duc: le 9. elle retourna dans le Couvent des Religieux *Servites*, où elle a pris son logement. Mr. d'Avenant Ministre de S. M. Britannique a eu au contraire son Audience de congé, & l'Ambassadeur de la petite République de *Luques* a été confirmé encore pour 3. ans.

XIV. Les Cours de *France* & d'*Espagne* ont fait notifier à celle-ci le mariage de l'Infant Dom Carlos & de Mademoiselle de Beaujolois. S. A. R. a fait remettre au Ministre d'*Espagne* une copie de la Réponse qui a été faite aux propositions du Commandeur Ilderitz Envoyé de l'Empereur: elle a été envoyée par un Exprés à *Madrid*. Cependant, malgré cette déférence, on a permis ici aux Paisans des environs de *Perto Longone* de prendre les armes & de repousser les Soldats de la Garnison Espagnolle de cette Place, toutes les fois qu'ils viendront les inquiéter.

XV. Si l'on en croit les avis que l'on reçoit de ce País, le Chevalier de St. George se tient toujours à *Luques*, où il est bien plus tranquille qu'on ne le publie. Le Grand Duc l'a, dit-on, envoyé complimenter depuis peu par un de ses Ministres, & lui a fait présent d'un magnifique service de vaisselle d'argent. On assure même qu'il doit venir ici passer quelque tems avec la Princesse son Epouse, & que de là il ira à *Urbino*, où le Palais qu'il doit occuper est déjà meublé. Le Prince Theodore de *Baviere* est arrivé de *Sienna*, & va continuer son voyage de *Munich*, pour assister aux Nôces du Prince Electoral son frere.

XVI. *Milan*. On a commencé à travailler aux reparations de *Pizzighitonne*, & l'Etat a ordre de fournir 30000. Bêches & autres instrumens propres

des Princes &c. Novemb. 1722. 353

pres à remuer la terre. L'anniverfaire de la Naissance de l'Imperatrice a été celebré en cette Ville avec beaucoup de magnificence par le Comte de Colloredò, qui fit représenter ce jour-là au Palais une très-belle Pastorale. On a reçu par le Pais des Grisons 300. hommes de recrues pour les Troupes Allemandes qui sont dans ce Pais, & on en attend encore 800. autres qui sont en chemin. Le Comte de Kinski, Beaufrere de S. Exc. est parti d'ici pour retourner à *Vienne* avec les deux jeunes Comtes de Colloredò ses neveux.

XVII. *Turin.* Le Corps de la Princessè Dowai-rièrè de *Carignan* a été transporté ici de *Boulogne*, & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Cathedrale. Le Roi alla à *Suze* au commencement de Septembre avec le Prince de *Piémont* son Fils, yisiter les Fortifications du Fort de la *Brunette*, & le 3. S. M. revint à *Rivoli*. Un Ex-prés dépêché de *Paris* par l'Ambassadeur de cette Cour, a apporté la Garantie des Rois de *France* & de la *Grande Bretagne*, pour ce qui a été stipulé en faveur du Roi de *Sardaigne* dans le Traité de la *Quadruple Alliance*. On peut recourir à ce Traité, qui se trouve dans ces Journaux, pour voir en quoi ce Prince y est intéressé.

XVIII. Le 8. le Roi alla à la *Venerie* prendre le divertissement de la chasse du Cerf, & le 15. S. M. revint à *Turin* avec le Prince de *Piémont*. La Cavalerie & les Dragons sont campez entre *Carignan* & *Vigon*, & le 21. le Roi accompagné du Prince son Fils, partit pour aller à *Carpeneto* voir un Combat que ces Troupes doivent y donner pour le divertissement de la Cour. Milord Molesworth Ministre d'*Angleterre* se rétablit de mieux en mieux de sa dernière indisposition.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

I. **L**Es frequens changemens qui arrivent ici par l'élevation des uns & l'abaissement des autres, fournissent à cette Cour un veritable & continuel amusement. La meilleure partie de l'année s'y employe à feliciter ceux que la fortune élève, & à defavoüier les vœux que l'on a fait pour ceux qu'elle abaisse. Un Courtisan tombé dans la disgrâce, il est abandonné; tout le mérite qu'on reconnoissoit autrefois en lui, disparaît; la faveur, au contraire, se déclare-t'elle pour un autre, c'est de ce côté-là que la foule se jette, & ses défauts, s'il en a, deviennent dès ce moment autant de vertus. A peine un mois entier a-t'il suffi au Cardinal du Bois pour recevoir les visites & les complimens de tous les Ordres du Royaume, & ce concours n'a pû être arrêté que par une indisposition qui est survenuë à tems à son Eminence, & qui lui a fourni le loisir de se reconnoître. Elle a porté d'abord ses premiers soins du côté du Roi qu'elle instruit regulierement trois fois la semaine du secret des affaires; elle travaille aussi quelque fois avec Mr. le Duc de Chartres, qui veut se mettre au fait de ce qui concerne le Gouvernement de ce Royaume, & on se promet beaucoup des soins qu'elle paroît se donner pour rétablir le bon ordre, & ranimer la confiance des Sujets: elle a, dit-on, toutes les qualitez necessaires pour remplir dignement le Poste éminent auquel elle vient d'être élevée; habilité, mérite,

*Commence-
ment du Mi-
nistere du
Cardinal du
Bois.*

mérite, esprit, fermeté, pénétration, application au travail, rien ne lui manque pour cela ; c'est à présent à elle à faire ressentir à la Nation les fruits de ces heureux talens, & à les employer pour le bien de l'Etat & de sa Patrie. Le choix que ce nouveau Ministre vient de faire des quatre principaux Commis qui doivent travailler sous lui, est encore une preuve de son discernement & de ses bonnes intentions ; ce sont Mrs Pequet, Heron, Millon, & Robin, gens consommés dans les affaires, & qui tous ont bien mérité de la Cour par leurs services passés ; on leur assigne à chacun un traitement de 36000. livres par an, moyennant quoi ils seront chargés de l'entretien des Commis subalternes. Ce dernier qui a été employé dans plusieurs Négociations à la Cour de *Madrid*, a été honoré en *Espagne* du titre de Comte de *Castille*, que le Roi vient de lui confirmer par des Lettres Patentes du mois de Juillet dernier. Mr. de Chavign, revenu depuis peu d'*Italie*, & en dernier lieu de *Madrid*, travaillera aussi sous Son Eminence dans les affaires étrangères qui concerneront l'*Italie* & le *Nord*.

II. Il étoit survenu un petit différend entre le Cardinal du Bois & les autres Cardinaux François au sujet de la préséance dans le Conseil : le premier prétendoit en qualité de Ministre d'Etat y occuper la première place, mais la chose a été décidée par le Roi en faveur des derniers, sur ce qu'ils ont représenté qu'ils prenoient ordinairement rang suivant l'ordre de leurs Promotions. Ainsi le Cardinal de Rohan aura toujours la place dans le Conseil au dessus du Cardinal du Bois. Les Ministres étrangers n'auront plus Audience à *Versailles* le Mardi, mais le Mercredi, & cela parce que le Conseil de Conscience s'assemble toutes

*Différend
pour la pré-
séance au
Conseil entre
les Cardi-
naux.*

les semaines ce jour-là. Le Roi va prendre un deuil de 8. jours pour la mort de la Princesse Sobieski, & le Cardinal Ministre conserve la Surintendance generale des Postes du Royaume, qui lui vaut 60000. écus de revenus tous les ans: cet Emploi n'ayant pas été donné à Mr. son Frere, comme nous le dûmes le mois dernier. Le Prince de Montauban, frere du Prince Guimené Chef de la Maison de Rohan, vient d'être pourvû du Gouvernement de Nîmes, par la démission volontaire qu'en a fait le Comte d'Artagnan, qui espere d'en obtenir un plus considerable. Le Duc de Noailles qui est toujours exilé, a la liberté d'aller où il trouvera bon, pourvû qu'il n'approche pas la Cour de 50. lieües.

*Dispositions
pour la cere-
monie du Sa-
cre.*

III. Tout se dispose pour la ceremonie du Sacre du Roi, qui se fera sans faute à *Rheims* vers le 25. du mois d'Octobre. Le 6. Septembre Mr. Lescalopier Intendant de *Champagne* partit pour aller dans cette Ville faire faire les préparatifs necessaires pour la reception de S. M., & le Dais sous lequel le Roi Henri III. fut sacré, & institua l'Ordre des Chevaliers du *St. Esprit*, y a été envoyé, après l'avoir embelli de quelques nouveaux ornemens. S. M. y doit tenir Chapitre de cet Ordre le lendemain de son Sacre. On travaille à deux magnifiques Couronnes, toutes les deux d'or, dont l'une sera enrichie des plus précieux Joyaux de l'Etat, & S. M. fait faire un Soleil d'or garni de Pierres, dont Elle fera present à l'Eglise Cathedrale de *Rheims*. Les Carosses de S. M., & les gros bagages du Cardinal de Rohan & du Prince son frere, ont déjà pris les devans, ils auront, dit-on, plus de 500. personnes de livrée à leur suite, & cette Maison fait une dépense prodigieuse pour paroître avec éclat à cette fon-

ÉTON.

des Princes &c. Novemb. 1722. 357

Aion. Il y a eu un démêlé entre le Duc de Villero & le Duc de Grammont Colonel du Regiment des Gardes Françaises, au sujet du Commandement des Troupes de la Maison du Roi qui doivent camper sous la Ville de Rheims: le Conseil a décidé en faveur du premier, qui commandera ce Camp. Nous dûmes mal à propos le mois passé que ce Seigneur avoit eu ordre de suivre le Maréchal son Pere dans son exil; il n'a eu aucune part à sa disgrâce, non plus que le reste de sa Maison. Ce sera le Duc d'Evreux Gouverneur de l'Isle de France, qui recevra S. M. à Soissons lorsqu'Elle y passera, & la Noblesse de Champagne, qui avoit accoutumé de faire complimenter le Roi après son Sacre par ses Députez, est dispensée pour cette fois de cette ceremonie, le Ministère ne l'ayant pas jugé à propos. Il a aussi été résolu que les cent Gentilshommes, dits *du Bec de Corbin*, qui composent la plus ancienne Garde des Rois, ne s'y trouveront pas.

IV. Le Roi par des Lettres Patentes du mois de Juillet dernier, a permis l'érection de deux nouvelles Universitez dans son Royaume, l'une à Dijon Capitale du Duché de Bourgogne, & l'autre à Pau en Bearn, dont les Jesuites auront la principale direction. Aucune des autres Universitez du Royaume n'a paru contente de ces nouveaux établissemens, & le 15. le Recteur de celle de Paris, à la tête des Députez des quatre Facultez se rendit à Versailles, pour faire au Roi de très-humbles représentations à ce sujet, & supplier S. M. de vouloir bien revoquer ses Lettres Patentes, qui n'avoient pas encore pour lors passées les Sceaux. Mais le crédit de la Société l'a emporté sur les oppositions de cet Illustre Corps, la concession a été confirmée, & les Patentes scellées

§ Erection de deux nouvelles Universitez.

scellés. Le Comte d'Albert Envoyé de l'Electeur de Baviere a fait partir de cette Ville pour un million 800000. livres de riches Etoffes & d'habits de Nôces, pour le Prince Electoral & la Princesse sa future Epouse.

*Entrée des
Ambassa-
deurs de Ve-
nise.*

V. Les deux Ambassadeurs de la Republique de *Venise*, qui sont venus ici feliciter le Roi sur son avnement à la Couronne, firent leur Entrée publique à *Paris* dans l'ordre suivant. 1. La marche commençoit par les Inspecteurs de Police & les Hallebardiers de la Ville. 2. Les Carosses à 6. Chevaux de Mr. de Saintor Introdacteur des Ambadeurs. 3. Le Carosse du Maréchal de Matignon à 6. Chevaux. 4. Deux Suisses à cheval de la Garde des Ambassadeurs. 5. Quarante Laquais ou Valets de pied, dont les juste-au-corps étoient d'Ecarlatte avec un cordon rouge & bleu sur les coutures, & aux deux côtez un galon d'or, les vestes & culottes de drap bleu aussi galonnées d'or; les bas de soye bleuë, & portans sur leurs chapeaux bordez d'un point d'Espagne d'or, des plumes blanches & bleuës. 6. Douze Ecuyers à cheval habillez de differentes couleurs, & dont les uns avoient des galons d'or sur leurs juste-au-corps & les autres des galons d'argent. 7. Douze Pages habillez de velours cramoisi galonnez d'or avec des vestes d'une riche Etoffe d'or & d'argent. 8. Le principal Carosse du Roi attelé de 8. Chevaux, où les deux Ambassadeurs étoient assis, ayant devant eux le Maréchal de Matignon & le Chevalier de Saintor. 9. le principal Carosse de Madame la Duchesse Douïairiere d'Orleans. 10. Ceux de Mr. le Duc Regent & des autres Princes & Princesses du Sang. 11. Celui du Cardinal du Bois, comme premier Ministre d'Etat. 12. Deux Carosses fort magnifiques appartenans aux Ambassadeurs

des Princes &c. Novemb. 1722. 359

fadeurs attelés chacun de 8. beaux Chevaux, dont les harnois étoient enrichis de plaques de vermeil & garnis de galons d'or. 13. Quatre autres très-beaux Carrosses des mêmes Ambassadeurs à six Chevaux chacun. Ce fut dans cet ordre que L. Exc. furent conduites à l'Hôtel des Ambassadeurs, où elles ont été traitées pendant 3. jours aux dépens du Roi. Le 23. elles se rendirent à *Versaille*, avec toute leur suite: où elles eurent leur première Audience publique de S. M. Les Gardes Françaises & Suisses étoient rangées sous les armes dans l'avant-Cour du Château, les Hallebardiers de la Prévôté étoient postez dans la Cour intérieure, & plus avant les 100. Suisses & les Gardes du Corps. Après l'Audience L. Exc. furent splendidement traitées à dîner par les Officiers du Roi, & on leur fit ensuite voir le Jardin, le Parc & les Jets d'eau. Mr. d'Argenson est nommé pour aller à *Venise* en qualité d'Ambassadeur du Roi, & Mr. Massei Nonce ordinaire de S. S., fait travailler à de magnifiques Equipages pour son Entrée publique qui est fixée au commencement d'Octobre. Milord Withworth Plenipotentiaire de S. M. Britannique est toujours ici, & ne se rendra à *Cambrai*, que lors que les affaires qui le retiennent en cette Cour, seront terminées & réglées. Mr. Pultney qui est arrivé de *Londres* pour tâcher d'ajuster à l'amiable un différend survenu entre les deux Couronnes, au sujet de quelques Terres en *Amerique*, a eu l'honneur de saluer le Roi & Mr. le Duc Regent, après avoir fait part au Cardinal du Bois du contenu de sa Commission.

VI. Le Fort de Gazons, dit le Fort *Montreuil*, que le Roi avoit fait construire près de *Versailles* étant perfectionné, fut investi le 19. en présence de S. M. par une partie du Régiment du Roi ;

Siege du Fort de Montreuil.

soutenu

soutenu de quelques Détachemens des Gardes du Corps, & des Mousquetaires; & le 20. on fit l'ouverture de la Tranchée. Le Roi avoit sous ses ordres Mr. de Puilegur Lieutenant General des Armées, & le Fort étoit défendu par Mr. Desclavelles Lieutenant Colonel du dit Regiment. Malgré le mauvais tems qu'il a fait, S. M. est venuë visiter regulierement tous les jours la Tranchée, & s'est trouvée à toutes les attaques qui se sont faites. Le 25. ce jeune Monarque fut fait Prisonnier de guerre, & il lui en coûta 2000. écus pour être mis en liberté. Il a parti prendre un plaisir infini à tout ce qui s'est passé pendant cette action, & a eu une attention particuliere à faire distribuer de l'argent aux Ouvriers & Soldats qui y ont été employez. Le 28. la Tranchée, les Lignes paralleles & les Sapes se trouverent poussées jusqu'au chemin couvert; on aprocha les Batteries; & on commença à battre en breche. Tout ce bruit de guerre attira au Camp une foule innombrable de personnes de la Ville & de la Campagne, qui ont payé leur curiosité par la perte de leurs Bourses & de leurs bijoux, que les Eleves de Cartouche leur ont enlevé: & dont les mains dans cette occasion n'ont pas été oisives. Le 29. la Garnison du Fort battit la chamade, arborâ le Drapeau blanc, & demanda à capituler; les ôtages furent donnez de part & d'autre; on chicana un peu sur quelques articles de la Capitulation, & le lendemain elle sortit avec toutes les marques d'honneur qui lui avoient été accordées. Mr. Desclavelles qui l'a défendu, a été fait par S. M. Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis, avec une pension de 4000. livres, & ce jeune Prince a largement recompensé quelques Soldats bleffez, quoi qu'on n'ait employé au siège que des grenades &

des bombes de papier. Le 4. Octobre le Regiment du Roi, qui suivant une relation plus détaillée qui a paru, a donné dans cette action des marques de valeur, partit pour aller en quartier à *Cambrai*.

VII. Le 24. Mr. le Duc Regent vint faire un tour à *Paris*, & alla de là voir la Princesse sa fille à l'Abbaye de *Chelles*. Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans a été indisposée, de même que le Duc de Chartres; l'un & l'autre sont actuellement hors de danger; & Madame se dispose à aller au devant de la Duchesse de Lorraine, sa fille, qui vient à *Rheims* voir le Sacre du Roi. Le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, sont déjà partis, & le Prince Maurice de Saxe, fils légitimé du Roi de *Pologne*, est arrivé ici d'*Allemagne* avec le Comte de Guise. On vient d'envoyer à *Rheims* le magnifique Carosse qui a été construit ici, & qui doit servir à cette cérémonie, & on emballe les habits & les ornemens qui y seront employez. Les Princesses du Sang & les Dames ne feront pas du voyage, elles attendront le retour du Roi à *Chantilly*, où le Duc de Bourbon, qui a invité S. M. d'y venir passer quelque tems après son Sacre, fait des préparatifs extraordinaires pour la recevoir. Les Gardes Françoises & Suisses ont ordre de partir le 11. pour aller occuper le Camp marqué devant *Rheims*; ils seront suivis les 12. & 13. par le reste des Troupes de la Maison du Roi.

VIII. Le Maréchal de Villeroi se tient toujours à *Lion*, où le Marquis d'Alincour son petit-fils est allé le voir avec la Marquise son Epouse. Le Roi n'a pas encore disposé de plusieurs Places videntes par l'avancement du Cardinal du Bois, qui

Emplo

a été fait premier Ministre d'Etat : cela se fera, sans doute, après le retour de S. M. de *Rheims*. C'est l'Abbé Vaquier, ci-devant Religieux Benedictin, & qui a quitté l'habit pour s'attacher au Cardinal du Bois, qui tiendra désormais la feuille des Benefices, à la place de l'Abbé de Theil, & la Garde de la Bibliothèque du *Louvre*, a été confiée à Mr. Morant. On croit que l'Abbé Bignon a encouru la disgrâce de la Cour : ce qu'il y a de certain, est qu'il s'est depuis peu retiré à la Campagne sur une de ses Terres. Le traitement annuel de 48000. livres, dont jouïssoit le Maréchal de Villeroy, comme Gouverneur de S. M., a été assigné au Duc de Charost.

Le bruit s'est répandu que Mr. le Chancelier d'Aguesseau, qui se tient toujours à *Fresne*, a écrit une Lettre à Mr. le Duc Regent pour lui représenter, qu'en vertu de sa Dignité, & qu'étant pourvu d'une des premières Charges de la Couronne, il devoit assister en personne au Sacre du Roi ; qu'il supplioit S. A. R. de lui accorder la permission de s'y trouver, & d'y faire les fonctions attachées à son Emploi, aucun autre ne pouvant le faire en son nom ni à son préjudice, puis qu'il étoit en état de s'en acquitter ; on ignore la Réponse qui lui a été faite, qui vraisemblablement n'est pas satisfaisante, puis qu'on ne voit pas que ce Magistrat se mette en devoir de suivre la Cour à *Rheims*. Le départ de Mademoiselle de Beaujolois pour l'Espagne est remis après le retour de S. M. C'est la Marquise de Biron qui la conduira dans ce Royaume, & non pas la Duchesse de Villars-Brancas, comme nous le dimes le mois dernier.

Peste.

IX. On commence à respirer dans les Païs qui ont été infectez de la contagion ; ce terrible fleau, dont ces infortunées Provinces ont éprouvé de si funestes

des Princes &c. Novemb. 1722. 363

nestes effets, ne s'y fait plus sentir que foiblement; & on espere que les aproches de l'Hiver acheveront de dissiper le reste. Suivant les dernieres Lettres de ce Pais du 12. Septembre, le Commerce est rétabli dans toutes les Villes du *Genouadan*, excepté à *Mende*, où néanmoins il n'a paru aucuns malades depuis 18. jours. Ou continué à *Marseille* de jouir d'une bonne santé, de même que dans le reste de la *Provence*; les Marchandises & Effets susceptibles de contagion, on été portées au *Lazaret* pour y être mis en quarantaine & exposés à l'air, & il n'y a plus aucune apparence de maladie. On n'est pas encore tout-à-fait rassuré dans le Comtat, principalement à *Orange*: la communication avec les voisins n'est pas encore rétablie, mais elle ne tardera pas longtems, à moins qu'il n'arrive d'autres nouveaux accidens.

Pour ce qui est de la Constitution, la Cour est toujours dans les mêmes sentimens à cet égard; le parti opposé paroît consterné des mesures que l'on prend en faveur de cette Bulle, & quelques Lettres de Cachet détachées de tems en tems contre ceux qui veulent se roidir, achevent de fermer la bouche à ceux qui la rejettent avec le plus de fermeté. *Constitut*

X. Le 6. Octobre Mrs. Foscarini & Tiepolo Ambassadeurs Ext. de la Republique de *Venise*, se rendirent à *Versailles*, où ils prirent leur Audience de congé du Roi avec les ceremonies ordinaires, étans accompagnez par le Prince de St. Pons, & introduits par Mr. de Saintor, qui les étoit allé prendre à leur logement dans le principal Carosse du Roi. L. Exc: ayans aussi pris congé de Mr. le Duc Regent & de Madame la Duchesse son Epouse, furent splendidement traitez à diner par les Officiers du Roi, & reconduits ensuite à leur lo-

gement par le Chevalier de Saintot. Tout est réglé pour le départ du Roi. S. M. viendra le 16. dîner à la *Meutte*, & de là à *Paris*, où Elle verra la représentation de l'Opera de *Perfée*; Elle soupera & couchera au Palais des *Thuilleries*, & le lendemain 17. Elle partira pour *Rheims* avec les Détachemens de sa Maison, qui restent ici pour l'escorter. Le Marquis de Dreux Grand Maître des ceremonies, a invité tous les Princes du Sang de s'y trouver le 25. jour fixé pour le Sacre, afin de représenter à cette ceremonie les Pairs Laïques du Royaume; & il a été enjoint à tous les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du *St. Esprit* de s'y rendre, pour le Chapitre qui s'y tiendra le lendemain. Le Cardinal de Noailles en a seulement été dispensé à cause de son grand âge. Madame est arrivée de *St. Cloud*, & va prendre les devans. Le Prince Emanuel de *Portugal* est aussi venu de *Vienne incognito* & avec peu de suite. Mr. le Duc Regent fait faire des préparatifs extraordinaires à sa Maison de *Villers-Cotterets*, pour recevoir S. M. lors qu'Elle y passera, & Mr. le Duc de Bourbon qui l'attend à *Chantilli* au retour de *Rheims*, se dispose à y regaler ce jeune Monarque avec la dernière magnificence; la dépense qu'il se propose de faire dans cette occasion, montera, dit-on, à plus de 2. millions de livres.

Finances.

XI. La grande affaire du *Visa* est enfin réglée & terminée, les Bureaux sont fermez, les Commis congédiez, & les misterieux arrangemens que l'on se proposoit de faire pour rétablir les Finances, viennent de se développer. Ils consistent particulièrement, 1. Dans la liquidation qui a été faite des Effets Royaux, au moyen de laquelle les deux tiers de ces mêmes Effets ont été absorbez & éteints par l'exacte perquisition que l'on a faite

des Princes &c. Novemb. 1722. 365

de la maniere dont ils avoient été acquis par les Porteurs. 2. Dans le rétablissement des Charges supprimées, pour lesquelles les anciens propriétaires ou les nouveaux Acqueurs seront tenus de payer de nouvelles Finances, suivant les Rôles qui seront arrêtés au Conseil, partie en papier liquidé, partie en argent. 3. Dans le rétablissement du Droit annuel, communément dit la *Panlette*. 4. Dans la vente des Domaines alienez, pour lesquels on fera de nouvelles encheres en Effets liquidez. 5. Dans le rétablissement du Droit de Contrôle des Actes des Notaires & des Insinuations. 6. Dans le Rôle de la taxe des riches Actionnaires, qui leur est déjà signifiée, & produira, dit-on, plus de 300. millions. 7. Dans la Réduction des Rentes au denier cinquante. 8. Dans le rétablissement des droits sur les Ports, Quais, Halles & Marchez. 9. Dans l'augmentation de la Capitation & de la Taille. 10. Dans le Commerce qui se fait sur les Monnoyes, qui ont cours pour un prix différent, quoi qu'égaux en poids. C'est par ces moyens si avantageux au Roi, & si peu au Public, que l'on prétend acquiescer l'Etat, & c'est ce que l'on attendoit depuis si longtems & avec tant d'impatience. On a répandu des Ecrits en forme d'Apologie, pour justifier la nécessité du *Visa*, des liquidations & des moyens extraordinaires dont on vient de se servir. On a aussi publié quantité d'Edits & d'Arrêts du Conseil à ce sujet, qu'il est impossible de placer ici entier; nous allons donner seulement le précis de chacun, pour la satisfaction des Lecteurs.

Le premier du 29. Juillet, a paru sous le titre de Supplément d'une Capitation extraordinaire, à la charge de ceux, qui depuis le premier Juillet 1719. ont fait de grandes fortunes dans le Commerce.

Arrêts & Edits.

merce des Effets de papier. Laquelle Imposition sera payable par des rentes sur l'Hôtel de Ville, des rentes Provinciales, & des Certificats de liquidation.

Le 2. du 13. Septembre ordonne que les Députés du Conseil du Roi commis au *Visa* & à la liquidation des Effets de papier, finiront leurs fonctions le jour de la publication de cet Arrêt.

3. Déclaration du Roi du mois d'Août portant révocation de la survivance attribuée par l'Edit du mois de Decembre 1709. & rétablissement du Droit annuel, dit la *Paulette*, des Offices & Charges.

4. Edit du Roi du même mois d'Août portant création & rétablissement des Officiers Municipaux & autres Charges. On ne sera pas fâché de voir ici les termes dont le Parlement de Paris s'est servis dans l'enregistrement de ces deux dernières pièces. Les voici.

Registrées, oùi ce Requerant le Procureur General du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, du très-express Commandement dudit Seigneur Roi, contenu en la Reponse aux Remontrances de la Cour à elle donnée à entendre par le Ministère des Gens du Roi, & depuis rétirée par des Lettres de Jussion dudit Seigneur à icelle Cour apportées en ce jour : & sera ledit Seigneur Roi très-humblement supplié en tout tems & en toute occasion, de vouloir bien avoir égard aux consequences d'une Creation d'Officiers aussi onereuse à ses Sujets. Sans approbation de ce qui est contenu au present Edit, qui n'auroit été enregistré en la Cour : & seront Copies collationnées, envoyées, &c. A Paris en Parlement le 5. Septemb. 1722.

Signé, GILBERT.

5. Arrêt portant Reglement pour la vente des
Offices

Offices créés & rétablis par Edit du mois d'Août, du 6. Septembre.

6. Autre du 14. qui ordonne que tous les propriétaires des Effets visez, seront tenus de les remettre; sçavoir, ceux domiciliés à *Paris* dans le dernier jour du mois d'Octobre prochain inclusivement; & ceux domiciliés dans les Provinces, dans le dernier jour du mois de Novembre, pour être échangés avec des Certificats de Liquidation, à peine de suppression desdits Effets & Certificats.

7. Autre du 15. qui proroge jusqu'au dernier Decembre prochain le terme fixé par celui du 12. Juin pour le paiement des droits de Changeurs aux frais de S. M.

8. Autre du 21. qui règle la maniere en laquelle il sera procédé au recollement & brûlement de tous les Regîtres & Papiers qui ont servi pour les diverses operations du *Visa*, & accorde aux particuliers la faculté de retirer dans les délais y mentionnez, tant les déclarations par eux fournies, que les titres & actes qu'ils ont depuis rapportez, pour justifier de l'origine de leurs effets.

A la suite est un Memoire instructif pour expliquer de quelle maniere il sera procédé au recollement & brûlement de tous les Regîtres & Papiers qui ont servi au *Visa*.

9. Autre portant défenses à tous Receveurs du Roi, & autres personnes, de retenir chez eux plus d'un mois aucunes anciennes Especes, à peine de 3000. liv. d'amande. *La Cour n'approuve pas ces sortes de dépôts.*

10. Autre du 29. concernant la jouissance des arrerages des 2. millions de livres de rentes perpetuelles créées sur les Tailles & autres impositions créées par Edit du mois d'Août 1720.

11. Autre du 3. Octobre qui ordonne que ceux
qui

qui sont compris dans les Rôles arrêtés au Conseil le 15. Septembre dernier, pour l'imposition à titre de supplément de Capitation extraordinaire, seront reçus à payer le tout ou partie de ladite imposition, en Certificats de liquidation d'Actions, sur le pied de 5000. liv. l'Action, & les dixièmes d'Action à proportion. *Ceci concerne les riches Actionnaires qui sont taxez.*

12. Autre du même jour qui dispense ceux qui feront des offres de rembourser les anciens Engagistes des Domaines des Finances par eux payés, & de payer en outre une nouvelle Finance, de justifier du revenu actuel desdits Domaines &c.

13. Autre dudit jour, qui permet à ceux qui voudront surencherir les Domaines dont la vente sera ordonnée, après que les premières enchères en auront été faites payables en Especes, de faire les surenchères en Certificats de liquidation, ou autres Effets dûs par S. M.

XIII. *Lorraine.* La Fille malade à *Eulmont*, dont nous parlâmes le mois dernier page 237. a été conduite & transférée par ordre de S. A. R. de Lorraine, à l'Hôpital de *St. Charles à Nancy*, pour y être traitée & gardée à vûc. Il est défendu à qui que ce soit d'en aprocher, sur peine de prison: excepté à quelques Medecins & Chirurgiens nommez de la part de la Cour, qui doivent faire rapport tous les jours des differens symptômes qu'ils découvriront dans le cours de cette maladie extraordinaire.

XIV. S. A. R. vient faire sa résidence à *Nancy* pendant l'Hiver avec toute sa Cour, ce qui cause une joye inexprimable aux Habitans de cette Ville. Le 3. Octobre ce Prince y arriva, & partit le 7. pour aller passer quelque tems à *Commercy*, Maison appartenante au Prince de Vaudémont, qui s'y étoit

étoit rendu quelques jours auparavant. S. A. R. n'ira pas à *Rheims*, comme on l'avoit dit, pour voir le Sacre du Roi, mais la Princesse son Epouse s'y rendra avec les Princes & les Princesses ses enfans; leur Cour y sera fort brillante, ceux qui doivent les y accompagner ayans fait de grandes dépenses pour se mettre en état de paroître.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Il s'en fait bien que cette Cour soit aussi tumultueuse que certaines autres Cours de l'Europe: la conduite que l'on y tient est toujours uniforme: le secret y est impenetrable, & les affaires y sont distribuées de maniere, qu'elles ne sont pas exposées aux vicissitudes ni au changement, comme ailleurs. L'Empereur aux jours marquez tient Conseil, & donne Audience à tous ceux qui la demandent; le reste du tems est employé aux exercices de pieté & de devotion, aux fêtes & au plaisir de la chasse. Le 4. Septembre le Cardinal de Saxe-Zeitz qui étoit venu ici pour informer S. M. I. de ce qui s'étoit passé à la Diète de *Hongrie*, prit congé de ce Monarque & de la Famille Imperiale, & le 5. S. Em. partit pour retourner à *Presbourg*. On n'y est pas encore bien d'accord sur les Articles qui ont été proposés touchant l'exercice des différentes Religions qui se professent dans ce Royaume, ce qui fait croire que S. M. ne s'y rendra pour en faire la clôture, que vers la fin d'Octobre, & lorsque les difficultez seront levées

& aplanies. Mr. Louis Frederic de Valdner de Freundstein Envoyé du Duc de Wirtemberg Montbeliard, a eu l'honneur de baiser la main de l'Empereur, & de lui presenter le Fils ainé du Prince son Maître. Le 31. du passé Mr. de Fehr Ministre Plenipotentiaire & Conseiller d'Etat du Prince Gustave Samuel Leopold Comte Palatin du Rhin, Duc des Deux Ponts, & Mr. Jean Albert Schum, Conseiller Agent de Sadite Altesse, reçurent avec les formalitez ordinaires de Sa M. Imp. l'investiture de ce Duché & des Etats en dépendans.

II. On a appris par un Exprés que le 5. la Princesse Epouse du Prince Electoral de Saxe accoucha heureusement à *Dresde* d'un Prince, ce qui a causé beaucoup de joye à la Famille Imperiale. Le 6. il y eut Fête à la Cour au sujet de l'Anniversaire de la Naissance de la Reine de Portugal, & le soir l'Imperatrice Doitairiere Amelie vint souper au Palais de la Favorite avec l'Archiduchesse sa Fille. On assure que l'Empereur a de nouveau écrit à l'Electeur Palatin, pour l'exhorter à mettre fin aux broüilleries survenues dans ses Etats à l'occasion de la Religion. La bonne intelligence qui regne entre la Cour de France & celle de Madrid, semble causer ici quelques inquiétudes; on y parle fort d'une Alliance offensive & défensive, qui est sur le point de se conclure entre l'Empereur, & le Roi de la Grande Bretagne.

III. Il y a deux concurens pour la Charge vacante de Vice-Président de l'Empire, qui sont les Comtes de Gahlen & de Wurmbbrand; on ignore encore auquel des deux elle sera donnée. Ce dernier vient d'être fait Conseiller du Conseil Privé de S. M. & doit au premier jour prêter en cette qualité le serment de fidelité. Le 14. le

des Princes &c. Novemb. 1722. 371

Cardinal de Boslu Archevêque de *Malines*, qui est arrivé ici de *Rome*, le prêta entre les mains de l'Empereur, comme Conseiller du Conseil Aulique; & ce jour-là le Comte de Kôningsseck partit pour son Gouvernement de *Transilvanie*. On a célébré à la manière accoutumée l'Anniversaire de la levée du siège de cette Ville par les Turcs en 1683. L. M. Regnantes vinrent ce jour-là entendre le Service Divin dans l'Eglise Cathédrale de *St. Etienne*, & assistèrent à la Procession. Le 15. on fit dans la principale Eglise des Augustins déchaussés, les Obseques de la Feu Princessè Sobieski, le Prince de Colonitz assisté du Nonce du Pape, y officia, & toute la Cour s'y trouva, excepté l'Imperatrice, qui resta au Château de la Favorite.

IV. Le 17. Mr. Doria nouvel Ambassadeur de la Republique de *Venise*. arriva en cette Ville, & est venu relever Mr. Priuli son Prédecesseur, qui est déjà retourné en *Italie*. Le Prince Emanuel de *Portugal* partit au contraire le 20. avec plusieurs autres Seigneurs, pour aller à *Paris*, & de là à *Rheims* voir le Sacre du Roi de France. Mr. Hopken est aussi revenu en cette Cour, & y a repris les fonctions de Ministre du Roi de *Suede*. Le 23. l'Empereur tint Conseil secret, où le Prince Eugene assista, sur quelques dépêches qui avoient été aportées de *Constantinople*, à l'issuë duquel le même Exprés fut renvoyé avec de nouvelles instructions à Mr. Dierling Résident de S. M. I. à la *Porte*. On a aussi reçu un nouvel Exprés de *Londres*, ce qui confirme de plus en plus qu'il se négocie quelque affaire importante entre les deux Cours.

V. On a préparé à *Wasserbourg* sur l'Inn 40. Barques dont une est très-magnifique, pour recevoir

devoir le Prince Electoral de *Baviere*, qui doit se rendre par eau à *Vienne* avec une suite nombreuse & des plus lestes, pour consommer son mariage avec la seconde Archiduchesse Josephine. Les Etats de la *Basse Autriche* ont préparé le present de 200. mille florins qu'ils doivent faire à cette Princesse lorsqu'elle partira pour *Munich*, & les Seigneurs & Dames qui doivent composer sa Maison, sont déjà nommez; le Comte de Diedrichstein, entr'autres, a été fait son Grand Maître d'Hôtel, la Comtesse de Breuner sa Grande Maîtresse d'Hôtel, & les Comtesses de Martinitz, de Kuen, de Königsbeck, & de Hardeck, ses Dames d'honneur. L'Empereur leur donnera, dit-on, avant leur départ, la Clef d'or, afin qu'elles puissent avoir le pas & le rang sur les Dames Bavoises. Le 26. le Comte de Törring Envoyé extraordinaire de l'Electeur de Baviere, eut Audience publique de L. M. Regnantes, & ensuite de l'Imperatrice Doitainiere Amelie, auxquelles il fit la demande de la Princesse pour le Prince Electoral; il eut ensuite l'honneur de saluer l'Archiduchesse, à laquelle il presenta le portrait de ce Prince avec plusieurs autres magnifiques présens. Il y eut le soir de grandes illuminations & des fontaines de vin qui coulerent devant l'Hôtel de S. Ex. & on jeta de l'argent au peuple, qui s'étoit assemblé en foule pour voir cette Fête. Ce jour-là L. M. & les Archiduchesses Léopoldines dînerent & souperent chez l'Imperatrice Amelie, & revinrent le soir à la *Favorite*.

VI. Le premier Octobre l'Empereur étant entré dans sa trente-huitième année, toute la Cour parut au Château en magnifique *gala*; S. M. y reçut les complimens de la Famille Impériale,

des Princes &c. Novemb. 1722. 373

riale, de la Noblesse & des Ministres Etrangers, & ce jour-là se passa en réjouissances. Le 3. le Comte de Törring se rendit avec une nombreuse suite à la *Favorite*, & assista à la renonciation que fit l'Archiduchesse Josephine aux Etats de l'Auguste Maison d'*Autriche*, semblable à celle que fit l'Archiduchesse sa Sœur, lorsqu'elle épousa le Prince Electoral de *Saxe*. Le Prince son futur Epoux est attendu ici de jour à autre, & on fait des préparatifs extraordinaires pour la solennité de ce Mariage. Lorsque le Comte de Törring a reçu les complimens des autres Ministres Etrangers, sur la conclusion de cette Alliance, qu'il a si heureusement négociée, S. Ex. leur a fait à chacun present de 4. Medailles d'or.

VII. *Palatinat.* Il est certain que l'Empereur a envoyé un nouveau Mandement à l'Electeur Palatin au sujet des affaires de Religion, qui dans la disposition où sont les esprits, ne paroissent pas devoir finir si-tôt. L'Evêque d'*Augsbourg* est venu à *Schwetzingen* voir l'Electeur son Frere. On continuë avec chaleur la construction du Château de *Manheim*. *Nouvelles de differens endroits d'Allemagne.*

VIII. *Munich.* On écrit de *Munich* que l'Electeur de *Cologne* y est arrivé, & que le 30. Septembre le Prince Electoral en partit pour la Cour de *Vienne*, d'où il est attendu le 17. Octobre avec la Princesse sa nouvelle Epouse.

L'Allemagne ne nous fournit pour ce mois-ci aucune autre nouvelle qui merite attention.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du Nord depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Les Diettes Provinciales qui doivent précéder la Diette generale pour l'élection des Députés, & qui se font tenues dans les differens Palatinats du Royaume, se font la plûpart separées infructueusement, & il y a eu du sang repandu dans quelques-unes, où les raisons des plus forts ont prévalu. Cette division qui regne parmi la Nation Polonoise, fait craindre que la Diette generale qui doit s'assembler, ne soit remplie de troubles & de confusion comme les précédentes. Le 11. Septembre le Roi tint un Conseil de Senateurs, auquel il témoigna son mécontentement sur la rupture de ces Diettes, & S. M. fit expédier d'autres Lettres circulaires, pour les convoquer de nouveau. On attend avec impatience le succès de ces Assemblées.

II. Le Prince de Kourakin nommé Ambassadeur du Czar en cette Cour, y a déjà envoyé son Secrétaire, qui prendra en attendant son arrivée, le caractère de Résident de S. M. Czarienne. Ce nouveau Ministre insiste fortement sur la restitution des Eglises Grecques & de leurs Revenus qui ont été enlevés tant en *Pologne*, qu'en *Lithuanie*, contre la teneur du Traité conclu entre le Czar & la Republique en 1689. Cet incident donne d'autant plus à penser, que ce Prince menace de se faire raison par d'autres voyes, si on ne lui donne là-dessus une prompte satisfaction. La Cour a pris

pris le deuil pour la mort de la Princesse Sobieski, & la nuit du 7. au 8. un Exprés apporta la nouvelle de l'heureux accouchement de la Princesse Royale & Electorale de *Saxe*. Le lendemain à 3. heures du matin le Roi fit faire à cette occasion une décharge generale de toute l'Artillerie des Ramparts, & reçut les complimens de la Noblesse & des Ministres Etrangers qui se trouvoient dans cette Ville. S. M. les traita ensuite splendidement à dîner dans sa Maison de plaisance de *Ujaslow* située dans le voisinage de *Varsovie*, & fit partir le même jour en poste le Prince Lubomirski, pour aller en à *Dresde* complimenter de sa part le Prince & la Princesse sur la Naissance de leur Fils. Le Comte de Kinski, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur auprès du Czar, arriva ici le 14. & eut le 18. Audience publique du Roi en presence de plusieurs Senateurs & des Ministres Saxons. Le 20. S. Ex. partit pour continuer son voyage de *Vienne*. On a eu avis que dans quelques Provinces les Diettes particulieres s'y étoient rassemblées sur les nouveaux Universeaux qui leur avoient été envoyez de la part du Roi; que tout s'y étoit passé tranquillement & sans desordre, & qu'elles avoient nommé leurs Députez pour se trouver à la prochaine Diette generale. On espere que les autres Palatinats se conformeront à cet exemple. Le Grand General de l'Armée de la Couronne est attendu ici. On a appris par des Lettres de *Constantinople*, que le 21. Juillet dernier Mr. Popiel Envoyé Extraordinaire de *Pologne* avoit eu sa premiere Audience du Grand Seigneur, qui l'avoit fait regaler de 13. Caffetans; que sa Commission étoit de renouveler avec la Porte le Traité de *Carlowitz*, & que Sa Hauteffe devoit nommer au premier jour des

Com-

Commissaires pour entrer en conference avec lui.

III. *Suede*. Le Roi & la Reine ayant visité les principales Places de *Scanie*, arriverent le 9. Septembre à *Gottenbourg*, où elles furent reçues par le Magistraat avec toutes les marques de joye & de respect dûs à leur rang. L. M. en partirent le 14. & se rendirent le 17. à *Kongfor*; le Roi doit encore aller à *Upsal* faire la revûe des Troupes qui y sont en quartier, & la Reine à *Grinsholm*, où Elle attendra le retour de S. M. Comme la saison continuë d'être fort belle en ce País, on ne croit pas que L. M. reviennent encore si-tôt à *Stokholm*.

IV. On a reçu la Reponse de l'Empereur à la Lettre que le Roi lui avoit écrit touchant la conduite que le Comte de Freytag son Envoyé en cette Cour, y avoit tenuë. Elle est, dit-on, des plus obligeante, & S. M. I. doit envoyer incessamment ici un nouveau Ministre, le Comte de Freytach étant passé à la Cour de Danne marc. Le 18. le Senat se trouvant complet, Mr. Rumpf Resident de L. H. P. les Etats Generaux, presenta un Memoire, par lequel il demande le payement du reste d'un capital de 750000. florins, négociez sur les Doïanes de *Riga* en 1700., & une indemnité pour les propriétaires d'un Vaisseau arrêté en ce País il y a quelques années. Le Baron de Spaar Envoyé extraordinaire de S. M. à la Cour de la *Grande Bretagne*, est revenu à *Stokholm*, où il attend le retour du Roi pour repasser à *Londres* avec de nouvelles instructions. On croit que dans peu la Diette generale des Etats du Royaume sera convoquée.

V. *Danne marc*. La Cour a fait un petit sejour à *Frederixbourg*, & a passé le reste du mois à *Fagersbourg*

des Princes &c. Novemb. 1722. 377

gersbourg. On a commencé à defarmer les Vaiffeaux de Guerre qui étoient à la Rade de *Copenhague*, ainsi il y a lieu de croire, que la crainte que l'on avoit conçûe ici des mouvemens de la Flotte Moscovite dans la *Baltique*, étoit mal fondée. Mr. *Craffaw* Adjudant General Suedois, qui étoit venu complimenter le Roi & la Reine de la part de L. M^s Suedoises, est retourné en *Scavie*. Le General *Ranck* est aussi parti pour *Hambourg*, d'où il doit passer à la Cour du Land-Grave de *Hesse-Cassel*. Il est arrivé de *Groënland* deux Bâtimens qui y ont fait une abondante pêche de Balaines.

VI. On a publié de la part du Roi les conditions suivantes en faveur des Reformez, tant de France que du *Palatinat*, qui voudront venir s'établir dans la *Jutlande*.

1. Le Roi leur accordera le libre exercice de leur Religion, & 300. *Risdales* par an, pendant dix ans, pour l'entretien d'un Pasteur.

2. Ils auront leur propre Juge, qu'ils choisiront entre eux.

3. Comme il y a en *Jutlande* des Terres propres à planter du Tabac, & à semer du Chanvre, du Lin & toutes sortes de graines, & que l'on peut former jusqu'à 20. Colonies en divers endroits; ces Terres leur seront non seulement données gratis, mais encore le terrain pour bâtir des Maisons avec des Jardins: & on leur livrera les matériaux à un prix très-modique; outre ce dont ils seront exemts de tous droits pendant l'espace de 20. ans.

4. Afin qu'ils puissent d'autant plus facilement bâtir leurs Maisons, on leur accordera encore dans le commencement 3. années de franchise de tous droits,

quand même ils demeureroient pendant ce tems-là dans des Maisons de loïage.

5. Ni eux, ni leurs enfans ne seront jamais forcéz d'entrer & de servir dans les Troupes.

6. Les Manufacturiers en Laine & en soye, auront la permission d'aporter avec eux une certaine quantité de Manufactures avec leurs effets, sans être obligez de payer les droits d'entrées, afin d'être par là en état de pouvoir subsister plus facilement dans les commencemens ; outre cela ils pourront aussi faire venir des Pais étrangers pendant le cours de toute une année, des Laines & des Soyés filées, sans en payer pareillement aucun droit d'entrée, à condition néanmoins qu'ils les employeront à leurs Manufactures, & qu'ils ne les vendront pas à d'autres.

7. Les Planteurs de Tabac pourront pendant 20. ans le transporter dans tout le Dannemarc & la Norwege, sans payer aucuns droits, moyennant qu'ils soient munis d'Attestations, par lesquelles il paroisse que c'est du cru de la Jutlande.

8. Les nouvelles Colonies auront non seulement un Protecteur à la Cour, pour prendre soin de leurs intérêts auprès du Roi, mais S. M. tiendra toujours un Commissaire François à Fredericia, auquel les Familles qui voudront s'y établir, devront s'adresser par Lettres, en les affranchissant jusqu'à Hambourg. Il les informera plus amplement touchant les avantages qu'ils pourroient prétendre, pour l'introduction des Manufactures, au delà de ce qui est spécifié à l'Article 3. L'adresse doit être au Commissaire François du Roi de Dannemarc, à Fredericia.

VII. *Moscow*. Il est arrivé en cette Ville quelques centaines de Tattares, que le Czar y a envoyez, pour les civiliser & leur faire apprendre des Métiers ; on en a envoyé une partie à *Peters-*

bourg, où Mr. Wilde, Résident de L. H. P., est retourné depuis peu. Le Duc d'Holstein se tient toujours à la Campagne depuis le départ de S. M., & n'est attendu ici que pour le mois d'Octobre. On a fait dans cette Ville une exécution d'un Prêtre convaincu de crime de haute trahison, & le Confesseur du Prince de Menzikof a été décapité, pour n'avoir pas dénoncé un autre Prêtre qu'il savoit être complice du Premier. Le 10. Septembre on celebra ici l'anniversaire de la conclusion de la Paix avec la *Suede*, par des décharges de l'Artillerie & autres réjouissances.

VIII. Le Major General Henning, qui commande en cette Ville, a reçu des Lettres de S. M. Czarienne du 3. Août, qui portent que la Flotte de ce Prince étoit pour lors dans la Mer Caspienne à 30. lieues d'*Astracan*, & que L. M. continuoient leur voyage de *Terki*; (cette Ville est dans la *Circassie* en *Asie*, à une lieue de la Mer Caspienne, environ à 80. lieues d'*Astracan* du côté du midi, & appartient aux *Moscovites* qui l'ont fortifiée, pour tenir en bride les *Tartares Circassés*.) Que la Cavalerie défiloit par terre, & que l'Infanterie avoit été distribuée sur les Vaisseaux. On a depuis eu avis que ce Prince avoit heureusement débarqué à *Terki*; que partie de son Armée étoit campée aux environs de cette Place, & que le Rebelle Persan *Miriweis* étoit posté avec 60000. hommes à six lieues du Camp, sur la Frontiere de *Georgie*, pour en défendre l'entrée; que l'autre partie de l'armée avoit été envoyée du côté de *Derbent*, Ville de *Perse* située dans la Province de *Schirvan*, aux Confins du *Daghestan*, & que le Czar paroïssoit avoir dessein de se rendre Maître du cours de la Rivière *Daria*. La Ville de *Derbent* a un bon Port

sur la Mer Caspienne , dont elle n'est éloigné que de 300. pas , elle est bâtie au pied d'une haute Montagne , & a deux murailles qui s'avancent derrière la Ville jusqu'à la Mer , & qui ferment entièrement ce passage , le plus commun & le plus fréquenté pour venir par terre en *Moscovie* de la *Perse* & de toutes les Provinces Meridionales de l'*Asie*. Comme on a trouvé dans cette expedition plus de difficultez qu'on n'en avoit d'abord prévües , & que les Rebelles sont en grand nombre & bien aguëtis , & qu'ils occupent la *Georgie* , avec leurs principales forces , on a envoyé un renfort de Troupes en ce Pais avec un Convoi d'argent , & le Baron de Sombras Ingenieur en chef a pris la même route. Le bruit s'étoit repandü par des Lettres venues par la voye de *Hambourg* , que les Troupes du Czar avoient été défaites par les Rebelles , & obligées de se rembarquer , mais cela ne s'est pas encore confirmé. Qu'un Aga Turc avoit été envoyé de la part de Sa Hauteſſe auprès de S. M. Czarienne , & avoit eu plusieurs Conférences avec Elle sur l'état present de la *Perse* , que de là ce Ministre étoit allé à *Tobritz* trouver le Sophi , qui s'y est , dit-on , retiré. Cependant si l'on en croit d'autres Lettres auxquelles on doit ajouter plus de foi , la Porte ne voit pas de bon œil que le Czar s'interresse si fort dans cette querelle , & qu'il paroisse avec une si puissante Armée sur les Frontieres de cet Etat. Voilà tout ce que l'on a pü recüëillir des différentes nouvelles qui ont été publiées touchant cette expedition.

IX. *Petersboug*. Une partie des *Tartares* qui sont arrivez à *Moscon* doivent être envoyez ici. Le Prince de *Menzikof* est sur son depart pour *Astracan* , & ses bagages ont déjà pris les devans.

des Princes &c. Novembre 1722. 381

Dépuis que ce Seigneur a été pourvû de la Charge de Grand Maître General des Postes de toute la *Russie*, il a paru un Reglement, par lequel les Couriers pour l'*Allemagne*, la *France* & autres Pais, doivent passer par la *Suede* & le *Dannemarck*. On va aussi établir des Paquebots à *Archangel*, pour le transport des Lettres & des Passagers en *Angleterre*. Les Princesses Filles de S. M. qui sont revenues de *Moscou*, font leur séjour à *Peterhof*.

On parle de désarmer les Vaisseaux de Guerre qui sont dans le Port de cette Ville ; pour ceux qui sont dans la Mer *Baltique* ou à *Revel*, ils ont ordre de croiser encore quelque tems.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Roi qui étoit allé faire la revue des Troupes campées à l'*Ouest*, comme nous le dîmes le mois dernier, arriva le 2. à *Salisbury* avec le Prince de Galles & les Seigneurs qui l'avoient accompagnez, étant conduits par les Scherifs de cette Ville qui étoient allez à leur rencontre jusques sur les Frontieres de cette Province. Le Roi fut reçu à la porte de la Ville par le Maire & ses Aldermans en Robe de cérémonie, le Recorder lui fit un très-beau discours, en lui présentant les clefs dans un Bassin de vermeil doré, & S. M. se rendit de là au Palais Episcopal, où Elle prit son logement, aux

acclamations du peuple , au son de toutes les Cloches de la Ville , & à la clarté d'une infinité de Flambeaux qui l'éclairoient sur son passage. Le soir S. M. soupa en public avec le Prince son Fils , pour satisfaire la curiosité de plus de 30. mille personnes qui étoient venues de tous côtez en cette Ville pour la voir , & le lendemain Elle y dina encore. Voici la traduction de la Harangue faite à ce Prince par l'Evêque de *Salisbury* le jour de son arrivée ; elle est d'un zélé Anglican , & conçûe dans des termes un peu vifs.

S I R E .

*Harangue de
l'Evêque de
Salisbury au
Roi.*

VOtre Majesté ayant eu la bonté d'honorer cette partie de votre Royaume de sa présence Royale : nous demandons la permission de vous assurer de nos très-humbles respects , & de vous témoigner la part que nous prenons à la joye publique ; qui paroît si grande & si universelle , que nous sommes persuadés que les ennemis de Votre Majesté qui ont cabalé contre votre Gouvernement , n'ont aucun secours à attendre de ce côté-ci , ou du moins qu'ils n'en trouveront aucun , s'il leur prevoit envie d'exécuter leurs desseins pernicious.

Permettez-nous , Sire , dans cette occasion d'exprimer l'extrême indignation où nous sommes , de ce que ni la justice , ni la sagesse , ni la clemence , ni les heureux succès au Regne de V. M. , ni les fréquentes marques signalées de la Providence en votre faveur , n'ont pas été capables jusqu'à présent de détourner les méchans de repandre parmi vos Sujets les semences de mécontentement , par de faux bruits , par des mensonges & des calomnies , & de former au-dessus des complots pour renverser le Gouvernement

ment de V. M. & les interêts de leur Patrie, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Nous ne devons pas être surpris de ce que ceux de la Communion Romaine, nonobstant la tranquillité dont ils jouissent parmi nous, n'ayent pas plus d'attachement pour le Gouvernement de V. Maj. qu'ils en avoient pour celui de la Reine Elisabeth ou du Roi Guillaume, deux de vos plus glorieux Prédecesseurs ; parce que V. M. est à present ce qu'ils étoient en leur tems, le Grand Défenseur de l'Eglise, le Boulevard de la Reformation, & le seul instrument visible, qui, après Dieu, puisse empêcher que la Cour de Rome n'opprime toute l'Europe.

Mais c'est un sujet d'étonnement, que quelques Membres de cette Eglise veulent hazarder de se rendre parjures, de risquer leur propre vie, & de plonger leur Patrie dans le sang & la misere, qui doit resulter d'une Rebellion, uniquement dans la vûë d'introduire un Prétendant Papiste, pour être Gardien & Protecteur d'une Eglise Protestante.

Cette Eglise a été considérée jusqu'à present comme la gloire & le grand appui de la Reformation, & nous esperons qu'avec l'aide de Dieu, elle continuera de l'être sous la protection de V. M. & de votre Posterité Royale.

Mais nous ne pouvons penser sans horreur à l'avilissement & au mépris où elle tomberoit, si ses propres enfans concouroient à sa destruction, en apellant de Rome un prétendu Protecteur qui selon ses principes doit regarder ses Articles de Foi comme des Heresies, sa Communion comme schismatique, son Clergé comme destitué des Ordres sacrez, & comme des imposteurs parjures ; son Troupeau comme étant dans le chemin de la damnation, & toute sa Religion, comme un plus grand crime que celui de haute trahison ou de magie.

Voilà l'opinion qu'ils ont de nous à Rome, & qu'auroit le Protecteur de notre Eglise, si nous étions jamais assez infortunés pour en recevoir un de ces quartiers. La seule pensée d'un tel événement est si effrayante pour ceux qui ont quelque amour pour elle, que nous pouvons esperer avec justice, que les ennemis de V. M. se trompent grossièrement, lorsqu'ils comptent sur leur nombre, & que les mécontentemens qu'ils ont suscitez, cesseront bientôt, lorsque l'on sera attention aux suites fatales qu'ils pourroient avoir, & nous sommes persuadés qu'ils ne peuvent produire aucun effet, à moins que Dieu, pour nous châtier de nos grands pechez & iniquitez, ne permette de nous aveugler. Les Juifs furent une fois si insensés que de demander le Gouvernement d'une personne; qui après une longue administration pût leur dire, à qui ai-je pris un Bœuf, à qui ai-je pris un Âne? Mais nous ne lisons pas qu'ils fussent si dépourvus de bon sens, que lorsqu'ils avoient un Roi de leur Religion, ils voulussent risquer tous les malheurs d'une Rebellion, uniquement pour s'en procurer un autre d'entre les Philistins.

J'ai peur, Sire, que mon zèle ne m'ait trop fait abuser de la patience de V. M., mais le but de tout mon discours ne tend qu'à faire voir à V. M. que nous nous croyons obligés de travailler à la prospérité de votre Gouvernement, non seulement en vertu du devoir qui nous y oblige envers V. M. comme notre Souverain, & un sage & bon Prince, mais aussi parce que nos plus précieux intérêts y sont si fortement attachés, qu'il faut qu'ils subsistent ou tombent en même-tems.

A ces Causes nous prions constamment Dieu qu'il lui plaise de continuer sa gracieuse protection envers votre Personne & votre Gouvernement; que comme il a jusqu'à présent fait évanescer toutes les oppositions

positions, tant au dedans qu'au dehors, il lui plaise
à l'avenir de vous venir par la conquête des cœurs
de tous vos Sujets, comme la victoire la plus dési-
rable, qu'un Prince si bon & si miséricordieux puisse
espérer; que V. M. & votre postérité Royale puissent
faire la félicité de cette Eglise & de ce Royaume de
siècle en siècle, par un Gouvernement legal, sage &
Religieux; & que vous trouviez également votre
bonheur dans un peuple obéissant, affectionné, & qui
remplisse ses devoirs.

Reponſe de Sa Majesté.

JE reçois avec beaucoup de plaisir ces marques de
votre zèle & de votre affection pour ma Per-
sonne & pour mon Gouvernement, & je vous
assure que l'Eglise telle qu'elle est établie par les loix,
aura toujours ma protection & mon encouragement.

II. Le 10. le Roi fit la revûe des Troupes cam-
pées dans la Plaine de *Salisbury*, & partit le len-
demain pour *Portsmouth*, où il arriva le même
jour sur les 5. heures du soir, avec le Prince de
Galles, les Ducs de Grafton, de Richmond, & de
Newcastle, le Comte de Bonnar, & les Lords
Townshend & Carteret Secretaires d'Etat. S. M.
y fit son entrée au bruit des décharges de l'Arti-
lerie des Ramparts, & de tous les Vaisseaux qui
étoient dans le Port, & reçut les complimens du
General Macartney, Gouverneur de cette Ville, &
des Amiraux Norris & Wager Commissaires de
l'Amirauté, qui s'y étoient rendus de *Londres*. Le
Roi vit ensuite les Magazins de cette Place, alla
le lendemain à bord du Vaisseau le *Canterbery*,
& vit le *Lancastre*, qui étoit prêt à être lancé à
l'eau. S. M. dina chez le Sr. Thomas Pekam grand
Secrétaire

Scherif du Comté d'Essex, & partit l'après-midi pour se rendre à *Hanslead*, chez le Comte de Scarborough, où Elle passa la nuit.

Le 13. elle retourna heureusement à *Kensington* escortée par un Detachement de ses Gardes, & des Grenadiers à Cheval qui étoient allez à sa rencontre à *Alipuck*, où une escorte du Camp de Salisburg l'avoit conduite : le Prince de Galles est aussi retourné à *Richmont*. On ne peut exprimer la joye que la presence de ce Monarque a causée aux Peuples de ces quartiers ; il a laissé par tout des marques de sa bonté & de sa generosité ; les pauvres surtout en ont particulièrement ressenti les effets, leur ayant distribué dans ce voyage plus de 15. mille livres sterlings, & le Prince de Galles près de 8. mille.

III. Il est arrivé d'*Irlande* 5. Regimens, sçavoir, ceux de *Gowes*, *Wigman*, d'*Haward*, & de *Hawley*, que le General *Macartney* est allé établir dans leurs Quartiers aux environs de *Bristol*. Celui du Chevalier *Hotham* est resté à *Chester*.

On assure que la Cavalerie & les Dragons campez à *Hyde-Parc*, se retireront dans les leurs vers le 15. Octobre, mais que l'Infanterie restera baraquée une partie de l'Hiver. On continuë journellement d'arrêter quantité de personnes soupçonnées d'avoir part au complot formé contre le Gouvernement, & l'Evêque de *Rocheſter* est toujours à la *Tour* gardé à vîe, de même que les autres Prisonniers d'Etat ; peu de gens ont la permission de leur parler, encore faut-il que ce soit tout haut, pour que les Sentinelles puissent entendre ce qu'on leur dit. Ce Prélat & le Capitaine *Kelli* avoient présenté Requête, demandans d'être élargis ou que l'on travaillât à leurs Procez ; on n'y a eu nul égard, & elles ont été rejetées. On croit que cette affaire

des Princes &c. Novembre 1722. 387

faite sera renvoyée au prochain Parlement pour en connoître, & qu'à l'ouverture de cette Assemblée, le Roi rendra public le détail de cette Conspiration, qui a été découverte à propos. Le Secretaire d'Etat a examiné les Messagers qui sont au nombre de 40. & a ordonné à plusieurs, auxquels on n'avoit pas toute la confiance, de se défaire de leurs Charges. On a envoyé dans tous les Ports du Royaume des ordres pour examiner les passagers, & dans les Provinces, pour arrêter ceux que l'on découvre tous les jours être complices du soulèvement qui étoit projeté. On a eu avis d'*Ecosse*, que le Comte de Seaford s'étant mis à la tête de cinq à six cens Montagnards, s'étoit avancé dans la Plaine, mais que le Gouverneur d'*Inverness* avoit fait sortir un Détachement de sa Garnison, qui les avoit dispersés & obligés de se retirer. Que depuis il n'avoit plus paru aucuns Rebelles, & que tout étoit tranquille en ce País. Entre quantité de personnes qui ont encore été récemment arrêtées, on nomme le Sr. Drummond *Ecossois*, l'Avocat Laire, le Lord North & Gray, 2. Gentilshommes qui vouloient passer la Mer, & le Comte d'Orriery, accusez de haute trahison, & qui tous ont été conduits à *Londres*.

IV. On a eu avis que le Duc de Portland qui s'est embarqué avec sa Famille sur le Vaisseau de guerre le *Kingston*, pour passer à la *Jamaïque*, a été obligé de relâcher à *Torbay*. Le Lord Wortley ayant reçu ses dernières instructions, a pris son Audience de congé du Roi, & va partir pour son Gouvernement de l'Isle des *Barbades*. Le 20. le Sr. Thomas Bowers eut l'honneur de baiser la main de S. M. & de la remercier de l'Evêché de *Glocester* dont il a été pourvû à la place du Docteur Manningham. Le Secretaire

du Comte de Peterborough est parti pour l'*Italie*, & sera suivi incessamment par ce Seigneur. Le Comte d'Oxford est revenu de sa Maison de Campagne, où il s'étoit retiré depuis quelques tems, & paroît rentrer en faveur. Le 29. le Roi devoit partir pour *Windsor*, mais ce voyage a été remis à une autre fois.

V. Le Duc de Newcastle Grand Chambellan de la Maison du Roi a donné les ordres nécessaires pour préparer les Apartemens du Palais *St. James*, où S. M. doit revenir vers le 15. Octobre avec les jeunes Princesses. On fait aussi tous les préparatifs pour l'ouverture du Parlement, & il y a beaucoup d'apparence que Mr. Compton sera continué dans le poste d'Orateur de la Chambre des Communes. La plus grande partie de la Noblesse est partie pour aller prendre le divertissement de la course des Chevaux à *Neufmarket*.

VI. Voici une nouvelle Epitaphe qui m'a été envoyée, & qui ne m'a pas paru mal faite.

Epitaphium Herois maximi Joannis Ducis de
MALBOROUGH S. R. I. P.

P*Arcarum telis cecidit Malbrogius Heros,
Cujus fulmineâ tot cecidère manû,
Austriaci sine quo cecidisset gloria Martis,
Staret libertas nec tibi Teuto tua.
Huc lachrymas oculis dent Scaldis, Rhenus &
Ister,
Sanguine Gallorum qui rubuère, fleant.
Det vulsas Gallus pennas, in marmore scribam
Facta quibus tanti non moritura viri.
Constitit hoc tumulo tumulator Francigenarum,
Fracibus hoc Victor Gallia victa, tuus*

des Princes &c. Novembre 1722. 389

Victor & invidia, qua filia livida fama
Vah! casum tanto est ausa parare Duci.
Sors similem voluit Scipioni * reddere, totque
Magnificis celebrant quos sua facta viris.
Anglia sed summum modo fassa Sagoque Togaque
Prædicat, in cineres livor inanis abit.
Hæ cinerosa tamen laudes non Bustæ perennos
Claudent, ipse stupens orbis uterque leget.
Portentum Heròas cunctos suprema videbis
Ex uno hoc tumulto surgere quando dies.
Hæctor, Alexander cum Casare surget Achilles,
Surgent Hannibales, & Arminique † simul.

VII. Hollande. Le 17. les Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise se separerent jusqu'à une nouvelle convocation. On a affiché un nouveau Placard de L. H. P., par lequel le terme qui devoit finir le 24. de ce mois, au sujet des précautions contre la maladie contagieuse, est prolongé jusqu'au premier Novembre. Il a paru une Déclaration que le Prince de Kourakin Ambassadeur du Czar, a mis au jour, & dont voici la teneur.

Nous Borisse, Prince de Kourakin, Chevalier de l'Ordre de St. André, Conseiller intime d'Etat, General-Major & Lieutenant Colonel des Gardes, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de S. M. Imperiale de toutes les Russies, auprès de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies: Sçavoir faisons de la part & par ordre exprés de S. M. Imperiale, nôtre

* Scipio fuit peculatus, accusatus à Petilianis fratribus.

† Arminius cecidit Varum, & liberavit Germaniam à iugo Augusti.

nôtre Souverain, comme nous déclarons & certifions par ces Presentes, qu'il a plu à S. M. Imperiale, en consideration de la Paix dernièrement conclue avec la Suede, d'accorder gracieusement une Amnistie ou Pardon general, à tous ceux de ses Sujets & Vassaux, de quelque rang ou distinction qu'ils puissent être, qui pendant le cours de la dernière Guerre entre l'Empire de Russie & la Suede, pourroient s'être retirez, évadez ou absentez de leur Pais, pour desertion, ou crainte de punition militaire; de sorte qu'il leur est donné pleine liberté & permission de retourner en leur Patrie, & se rendre à leurs Regimens; Et afin que tous Déserteurs puissent entièrement jouir de l'effet dudit Pardon, ils doivent venir se presenter au College Imperial des affaires militaires à St. Petersbourg. Tel est le bon plaisir, & l'effet de la bonté & grace singuliere de S. M. Imperiale. A la Haye le 17. Septembre 1722.

Signé, BORISSE,
Prince de Kourakin.

VIII. *Pais-Bas.* Nous dîmes mal à propos le mois dernier, que l'Octroi pour l'érection d'une Compagnie à *Ostende*, avoit été envoyé de *Vienne*. S. Exc. le Marquis de Prié ne l'a pas encore reçu, mais elle l'attend de jour en jour. Le 15. le Vaisseau le *St. Pierre* arriva dans le Port de cette Ville, revenant de *Surate* richement chargé.

Le premier Octobre on celebra à *Bruxelles* & dans toutes les Villes des Pais-Bas Autrichiens, l'anniversaire de la Naissance de l'Empereur. Les Etats de *Brabant* sont convoquez pour le 13. de ce mois.

ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, mariages & morts
des Princes & autres Personnes de distin-
ction, depuis le mois dernier.*

I. **N**aissances. La Comtesse de Sunderland accoucha le 20. Septembre d'un fils à Londres.

Madame d'Argenson, Epouse du Lieutenant General de Police, est accouchée à Paris d'un garçon.

La Comtesse de Lippe, nièce de la Duchesse de Kendale, est aussi accouchée d'un fils.

Le 3. Octobre la Princesse de la Lippe, née Princesse de Nassau-Idstein, accoucha d'une fille.

II. *Mariages.* Le Prince de Montauban, Frere du Prince de Guimené, Chef de la Maison de Rohan, a épousé à Paris la fille unique du feu Marquis de Mezieres, Gouverneur d'Amiens.

Le Lord Parker, fils du Grand Chancelier d'Angleterre, a épousé à Londres Mademoiselle Lane, fille d'un très-riche Négociant, qui lui apporte 20000. livres sterlings de revenu.

III. *Morts.* Le 21. Mr. Eugene Alexandre Baron de Wetzel, Résident de l'Empereur, mourut à Francfort.

Mr. Bambeck, Bourgmaitre Regent de la Ville d'Amsterdam, y mourut subitement le 29.

Mr. de Lillemarais, Major General, Colonel d'un Regiment au service de L. H. P., & Officier de réputation, est mort à Aix-la-Chapelle, où il étoit allé prendre les Bains.

Le Marquis de Ruffé, un des Sous-Gouverneurs
du

du Roi de France, & Lieutenant General de ses Armées, est mort à *Paris*.

La Duchesse de Luyne mourut le 29. dans la même Ville.

Le 4. Octobre mourut à la *Haye* Mr. de Rosenboom, Président de la Cour de *Hollande*.

L'Abbé Maffieu, l'un des 40. de l'Academie, & Membre de celle des Inscriptions & Belles Lettres, est mort à *Paris*; il nous laisse entr'autres une traduction de *Pendare*, que personne n'avoit osé entreprendre avant lui.

Le Comte d'Artalaya Grand d'Espagne, Conseiller d'Etat de l'Empereur, General de Cavalerie, & Gouverneur du Château-Neuf à *Naples*, est mort à *Vienne* âgé de 64. ans.

Mr. de Callemberg, Lieutenant-Amiral pour le College de la *Meuse*, est mort à *Vlaeringers* âgé de 80. ans.

Au commencement d'Octobre le General *Wigheman* mourut d'apoplexie à *Bath* en *Angleterre*.

La mort a enlevé tout récemment la Princesse de *Saxe-Eyssenach*.

Le Marquis das Minas a été malheureusement assassiné à *Lisbonne*.

Le 13. Octobre mourut à *Nancy* Madame de Gourné; elle a été mariée trois fois; elle épousa en premières nœces le Comte de Chabané; en secondes nœces Jérôme de Grimaldi, Prince de Lixin; & en troisièmes nœces le Comte de Gourné: cette Dame étoit chérie de S. A. R. & de toute la Cour; & est fort regrettée de tous ceux qui connoissoient son mérite, & ses belles qualitez.